

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1978.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires culturelles (1), sur le projet
de loi de finances pour 1979, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE
NATIONALE.

TOME XII

RELATIONS CULTURELLES, SCIENTIFIQUES
ET TECHNIQUES

Par M. Jacques HABERT.

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Léon Eeckhoutte, président ; Henri Callavet, Michel Miroudot, Jean Sauvage, Charles Pasqua, vice-présidents ; Pierre Bouneau, Jacques Habert, Paul Séramy, Maurice Vérillon, James Marson, secrétaires ; Henri Agarande, Jean de Bagneux, Mme Danielle Bidard, MM. René Billères, Jean-Pierre Blanc, Jacques Bordeneuve, Jacques Boyer-Andrivet, Michel Caldaguès, Gabriel Calmels, Jacques Carat, Adolphe Chauvin, Jean Davyd, Charles Durand, Maurice Fontaine, Louis de la Forest, Claude Fuzier, Adrien Gouteyron, Mme Brigitte Gros, MM. Robert Guillaume, Robert Lacoste, Christian de la Malène, Mme Hélène Luc, MM. Kléber Malécot, Hubert Martin, Roger Moreau, Dominique Pado, Sosefo Makape Papilio, Guy Pascaud, Maurice Pic, Roland Ruet, François Schletter, Guy Schmaus, Georges Spénale, Pierre-Christian Taittinger, René Tinant, Edmond Valcin, Pierre Vallon.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (6^e législ.) : 540 et annexes, 570 (annexe 1), 571 (tome I), 572 (tomes I et II) et in-8° 79.

Sénat : 73 et 74 (tome III, annexe 1) et 77 (tomes I et II) (1978-1979).

Loi de finances. — Direction générale de relations culturelles, scientifiques et techniques (DGRCSST) - Radiodiffusion et télévision. - Relations culturelles, scientifiques et techniques.

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	5
CHAPITRE PREMIER. — Analyse d'ensemble des crédits de la DGRCSST	7
A. — Répartition des dépenses	7
1. — Les dépenses ordinaires	7
a) Les moyens des services (titre III)	7
b) Les interventions publiques (titre IV)	8
2. — Les dépenses en capital	10
a) Les relations culturelles	10
b) La coopération	11
B. — Répartition fonctionnelle	11
C. — Répartition géographique	14
CHAPITRE II. — Les personnels de la DGRCSST	17
1. — Les personnels en diffusion	17
2. — Les personnels en coopération	19
a) Les coopérants enseignants	20
b) Les experts de coopération technique	21
3. — La situation des personnels	23
a) La situation des recrutés locaux	24
b) Problèmes particuliers	25
CHAPITRE III. — Les actions de diffusion de la DGRCSST	27
A. — Enseignement de la langue française	27
1. — Les moyens propres à la DGRCSST	28
a) Instituts et centres culturels	28
b) Les bureaux pédagogiques	29
c) Stages et échanges d'étudiants	30
2. — Les organismes subventionnés	31
B. — Les établissements d'enseignement français	33
1. — Les lycées et collèges de la DGRCSST	33
a) Situation d'ensemble	34
b) Problèmes particuliers	39
2. — Les écoles françaises de l'étranger	40
a) Effectifs et situation d'ensemble	40
b) Besoins des écoles françaises à l'étranger	47
3. — Ecoles européennes, écoles primaires et enseignement privé...	49

	Pages
CHAPITRE IV. — Les actions de coopération de la DGRCSST	53
A. — Situation générale	53
1. — Principales lignes d'action	53
a) Profils nouveaux	54
b) Utilisation des crédits	54
2. — Les accords de coopération	55
a) Contenu de ces accords	55
b) Accords conclus ou en instance	55
B. — La coopération scientifique	56
1. — Evolution des crédits	56
a) Une dégradation continue	56
b) Des mutations	56
2. — Les échanges généraux	57
a) Les chercheurs	57
b) Etendue de notre coopération scientifique	58
C. — Coopération avec les Etats-Unis	59
1. — Les relations culturelles	59
a) Soutien à l'enseignement du français	60
b) Echanges universitaires	60
c) Bourses	61
2. — Les relations scientifiques	62
a) Médecine	62
b) Océanologie	63
c) Informatique	63
d) Espace	63
e) Recherche fondamentale	63
D. — Les actions radiophoniques et télévisuelles vers l'étranger	64
1. — Les crédits	64
a) Radio-France Internationale	64
b) La SOMERA	64
2. — Etat actuel des émissions	65
3. — Réflexions sur cette situation	66
Audition de M. Olivier Stirn, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères.....	69
Conclusions	71

Mesdames, Messieurs,

Le redressement des crédits alloués au Ministère des Affaires étrangères, déjà sensible en 1978 puisque l'augmentation en avait été de 14,4 % (contre 12,2 % en 1976 et 10,7 % seulement en 1977) se poursuit dans le projet de budget pour 1979, avec une **croissance de 15,7 %**, légèrement supérieure à celle du budget de l'Etat, de 15,2 %. L'ensemble des crédits atteindra en 1979 un total de 4 598 631 615 F. Le plan de cinq ans arrêté en 1978 pour permettre une remise en ordre de notre action internationale se traduit donc bien dans le domaine financier.

Dans ce budget du Ministère des Affaires étrangères, quelle est la part de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, qui fait l'objet de notre rapport ? L'an passé, l'augmentation des crédits de cette Direction n'avait été que de 9,5 %, ce qui avait amené votre commission à conclure que la DGRCST avait été sacrifiée par rapport aux services généraux du ministère et, par voie de conséquence, à donner un avis défavorable à l'adoption de ce budget.

L'examen du projet de loi de finances pour 1979 nous permet de constater immédiatement que, cette fois, une **priorité analogue — encore qu'insuffisante à nos yeux — a été accordée à la DGRCST : ses crédits passent de 1 722 millions de francs en 1978 à 1 966 millions de francs en 1979, soit un accroissement de 14,2 %**. Cette augmentation est la plus importante enregistrée depuis 1975.

La différence de croissance entre le budget global du ministère et celui de la Direction générale a cependant pour conséquence de faire baisser une nouvelle fois la part proportionnelle de la DGRCST : celle-ci était de 45,43 % en 1977 et de 43,3 % en 1978 ; **en 1979 elle ne représentera plus que 42,8 % de l'ensemble du budget des Affaires étrangères.**

Le projet qui nous est présenté comporte donc, dès l'examen des chiffres globaux, des aspects positifs, tempérés par des observations négatives. Il conviendra, dans une *première partie*, d'étudier la nature et la répartition des crédits.

Dans la *seconde partie* de ce rapport, nous examinerons la situation des personnels, dont la rémunération continue à utiliser la majeure partie des crédits, et l'évolution des effectifs dans les différentes régions du monde, ce qui nous amènera à déterminer les grandes orientations de ce budget.

Dans une *troisième* et une *quatrième* partie, nous étudierons l'action de la Direction générale dans les deux domaines entre lesquels elle se répartit : la « diffusion » d'une part, la « coopération », d'autre part.

CHAPITRE PREMIER

ANALYSE D'ENSEMBLE DES CREDITS DE LA DGRCS

L'évolution des crédits alloués depuis 1976 à la DGRCS est résumée dans le tableau suivant :

BUDGET DE LA DGRCS (Titres III, IV, V et VI)	1976	1977	1978	1979
Montant (en millions de francs)	1 456,40	1 570,03	1 722,61	1 966,25
Evolution (en pourcentage). 1975-1976 + 8,33		1976-1977 + 7,80	1977-1978 + 9,53	1978-1979 + 14,14
Part, en pourcentage, dans le budget global du Ministère des Affaires étrangères	47,33	43,24	43,34	42,76

On voit que la DGRCS reçoit dans le projet de budget pour 1979 un montant de 1 966,24 millions de francs, soit 246,64 millions de plus qu'en 1978.

A. — Répartition des dépenses.

Comme l'année passée, ce sont les dépenses ordinaires qui enregistrent l'augmentation la plus marquée, les dépenses en capital bénéficiant par ailleurs d'un relatif redressement en égard à leur dégradation antérieure.

1. LES DÉPENSES ORDINAIRES

Elles constituent l'essentiel du budget de la DGRCS, puisqu'elles se montent à 1 931,75 millions de francs sur un budget de 1 966,25 millions, en bénéficiant ainsi d'une augmentation de 14,56 %, nettement supérieure aux augmentations antérieures : 1976-1977 : + 8,26 %, 1977-1978 : + 10,15 %.

a) Les moyens des services (titre III).

En passant de 604 488 999 F à 715 542 088 F, les crédits du titre III progressent de 18,36 % contre 14,65 % en 1978. C'est là une augmentation substantielle.

La part des *mesures acquises* dans cette augmentation demeure relativement importante : avec 45 895 805 F, elles interviennent pour 7,5 % sur un total de 18,36 % dont 43 442 678 F pour la revalorisation des rémunérations.

Les *mesures nouvelles* interviennent pour 65 157 288 F et représentent 58,7 % de l'augmentation totale des crédits soit :

- 17 244 600 F au titre des ajustements aux besoins ;
- 36 940 922 F au titre de l'amélioration de la situation des personnels, ainsi qu'au relèvement des indemnités de résidence des personnels servant à l'étranger ;
- 11 725 023 F destinés à la création de 28 emplois d'enseignement pour la scolarisation des enfants français à l'étranger. Cette mesure très positive doit être d'autant plus appréciée que le budget de 1978 ne prévoyait aucune création d'emploi alors que l'année précédente 36 postes d'enseignants avaient été créés à ce titre.

Huit emplois sont transférés des services culturels à l'étranger à l'Administration centrale. L'Assemblée Nationale a critiqué ce transfert, et un amendement proposé par le rapporteur de la Commission des Affaires culturelles, familiales et sociales a réduit à quatre le nombre des postes transférés. Il est en effet très regrettable que des emplois doivent être supprimés à l'étranger pour que les services centraux soient renforcés : il aurait été bien préférable de prévoir la création de ces huit emplois au budget. Mais si l'on songe à l'importance des crédits à gérer et à la complexité des actions à conduire, les effectifs de la Direction générale (448 agents) n'apparaissent pas aussi pléthoriques qu'on l'a avancé.

b) *Les interventions publiques* (titre IV).

Les crédits consacrés aux interventions publiques qui figurent au titre IV du budget passent de 1 082 725 727 F à 1 216 206 326 F, soit une **progression de 12,32 %**, très supérieure à celle de 1978 qui n'avait été que de 7,87 %. Cette augmentation globale est inégalement répartie entre les deux grands domaines d'action de la DGRCSST : diffusion et coopération.

— *la diffusion* :

Les interventions publiques destinées aux relations culturelles augmentent globalement de 39 559 053 F, soit un **accroissement de 14 %**.

La nomenclature budgétaire de ces crédits fait l'objet d'une réforme qui doit, d'une part, simplifier la présentation du chapitre 42-21 (Action culturelle et artistique) en réduisant le nombre de ses articles de 13 à 7 et, d'autre part, améliorer la présentation des crédits en fonction des structures de gestion.

Un effort particulier est fait pour les bourses accordées aux étudiants étrangers en France dont les crédits passent de 24 977 143 F à 33 975 772 F (soit + 36 %). La revalorisation des taux des bourses accordées aux étudiants étrangers était d'autant plus nécessaire que ces taux n'avaient pas varié depuis 1974 et étaient de très loin inférieurs à ceux de nos principaux concurrents, la Grande-Bretagne et la République fédérale d'Allemagne notamment.

Les moyens consacrés à la diffusion culturelle sont regroupés dans un article unique (42-21-40); passant de 72 395 100 F à 82 105 726 F, ils augmentent de 13,7 %.

Les échanges artistiques : au montant inchangé depuis deux ans, bénéficient d'une augmentation de 2 999 842 F en passant à 20 743 842 F (+ 16,9 %).

Si ces augmentations sont satisfaisantes, le sort réservé aux relations scientifiques apparaît en revanche bien médiocre : ce chapitre n'augmente en effet que de 9,66 % ; les relations scientifiques proprement dites progressent de 4,64 % ; l'enveloppe Recherche de 10,86 % et les opérations de coopération scientifique de 6 %. Votre Commission des Affaires culturelles s'inquiète vivement de cette insuffisance : nous reviendrons plus loin sur ce point particulier.

— La coopération :

Passant de 800 899 147 F à 894 831 973 F, les crédits affectés à la coopération culturelle, scientifique et technique augmentent globalement de 11,72 % (contre 9 % en 1978). Ils sont regroupés désormais dans un seul chapitre, alors qu'ils figuraient dans deux chapitres distincts : 42-23 (Aide au développement par la formation et par l'enseignement) et 42-24 (Aide technique au développement).

Le nouveau chapitre 42-25 (Aide au développement par l'enseignement, la formation et les concours techniques) comporte quatre articles :

	En francs.	En pour- centage.
Aide directe en personnel	592 033 651	66,2
Formation des étudiants et stagiaires étrangers	180 280 507	20,2
Assistance pédagogique et technique..	106 286 798	11,9
Missions, échanges de personnes et accueil	16 231 017	1,7
Total	894 831 973	100

L'essentiel des crédits supplémentaires (80,5 %) est consacré aux ajustements des crédits de rémunération et de fonctionnement : 75,6 millions sur un total de 93,9 millions.

Une opération nouvelle importante est prévue pour 1979 : il s'agit de l'équipement nécessaire à la diffusion des programmes d'une deuxième chaîne de télévision de langue française en Tunisie qui reçoit une subvention de 10 millions de francs.

La conclusion de nouvelles conventions de coopération avec les trois pays du Maghreb qui se traduit soit par une réduction de la part française au financement des dépenses (Algérie, Maroc), soit par une diminution du nombre des coopérants français (Tunisie) permet une économie de 35 millions de francs.

Les crédits des bourses qui figurent désormais à l'article 42-25-20 (Formation des étudiants et stagiaires étrangers) profitent d'une importante majoration (+ 39,5 %) en passant de 129 226 894 à 180 280 507 F.

2. — LES DÉPENSES EN CAPITAL (titres V et VI)

Après l'abattement de 15 % qu'il avait subi en 1978, ce poste est relativement mieux traité par le projet de budget pour 1979 puisque les autorisations de programme (titre V) augmentent de 10,68 % (41 445 F pour 1979) ; les crédits de paiement (titre VI) tombent de 34 405 F à 34 500 F (— 2,55 %).

a) Les relations culturelles.

Les dépenses en capital qui leur sont consacrées subissent un sort contrasté, suivant que l'on considère les autorisations de programme et les crédits de paiement : les autorisations de programme passent de 18 830 000 F en 1978 à 22 830 000 F en 1979 (+ 21,2 %) ; en revanche, les crédits de paiement chutent de 15,6 %, en baissant de 18 830 000 F à 15 900 000 F.

Les crédits affectés aux acquisitions immobilières et gros travaux permettront la rénovation des instituts français de Naples, Bucarest, Vienne et Lisbonne, la réparation de la villa Strohl Fern de Rome (où se trouve le lycée Chateaubriand), l'extension du lycée de Mutuelleville en Tunisie.

Les subventions et participations à la réalisation d'opérations immobilières restent stables en autorisations de programme (6 845 000 F), mais diminuent de 22,65 % en crédits de paiement. Elles sont consacrées à sept écoles françaises (Munich, Istanbul, Damas, Djeddah, Guatemala, Athènes et Téhéran) ainsi qu'aux Alliances françaises de Sydney, Toronto, Bélem et Guadalajara.

b) *La coopération.*

Ce chapitre est relativement mieux traité, puisque les autorisations de programme restent stables (18 615 000 F), mais que les crédits de paiement passent de 16 575 000 F à 18 600 000 F (+ 12,20 %).

40 % de ces autorisations de programme intéressent des actions de formation et d'enseignement dans six pays : la création d'un centre de formation aux techniques automobiles et mécaniques en Guinée ; l'équipement de l'Université de Lattaquieh en Syrie, de l'Institut audio-visuel d'Aden au Sud-Yémen, et d'une Faculté d'ingénieurs au Liban ; l'installation d'un centre de recherches scientifiques en Indonésie et d'une Faculté des sciences et d'un IUT au Maroc.

60 % des autorisations de programme concernent des actions d'aide technique au développement : recherche pétrolière au Viet-Nam et en Egypte ; recherche minière au Soudan, Brésil et Pérou ; développement industriel au Nigeria ; culture cotonnière au Ghana, riziculture en Zambie, etc.

*
**

Lors de l'examen du projet de budget pour 1976, nous avons souligné l'accroissement — insuffisant — des crédits alloués aux moyens des services et aux interventions publiques, en déplorant fortement la baisse des dépenses en capital. Ce commentaire reste valable dans le cadre de l'examen du projet de budget pour 1979 qui, cependant, est beaucoup plus satisfaisant : *les titres III et IV comportent des accroissements substantiels et contiennent des mesures intéressantes, comme la création de 28 postes d'enseignement pour les enfants français de l'étranger.*

En revanche, *les dépenses en capital (titres V et VI), bien que moins affectées qu'en 1978, restent trop limitées pour permettre des actions significatives, ce qui apparaît fort regrettable lorsque l'on sait à quel point des aménagements seraient nécessaires dans plusieurs de nos établissements à l'étranger.*

B. — Répartition fonctionnelle.

Après avoir présenté la répartition des dépenses sous les différents titres, il est intéressant d'examiner sous quelles lignes elles se présentent du point de vue fonctionnel, et d'étudier leur évolution en pourcentage par rapport à l'an passé. Le tableau ci-après répond à ce souci.

Répartition fonctionnelle des crédits de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques pour 1979.

SECTEURS	DEPENSES ordinaires.	DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL dépenses ordinaires + dépenses en capital (crédits de paiement).	PART en pourcentage de chaque secteur dans le total.	CREDITS 1978.	EVOLUTION en pourcentage 1978-1979.
		Autorisations de programm.	Crédits de paiement.				
		(En millions de francs.)					
Services culturels, scientifiques et de coopération	144,73	>	>	144,73	7,36	117,17	+ 23,52
Diffusion et échanges culturels :							
Enseignement	742,05	22,83	15,90	757,95	38,55	655,50	+ 15,63
Echanges culturels	(1) 24,13	>	>	24,13	1,23	15,10	+ 59,80
Diffusion culturelle	82,11	>	>	82,11	4,18	72,28	+ 13,60
Totaux	848,29	22,83	15,90	864,19	43,95	742,88	+ 16,33
Echanges artistiques	20,74	>	>	20,74	1,03	17,74	+ 16,90
Relations scientifiques	(2) 23,16	>	>	23,16	1,18	27,33	- 15,32
Coopération	894,83	18,62	18,60	913,43	46,46	817,47	+ 11,74
Totaux	1 931,75	41,45	34,50	1 966,25	100	1 722,61	+ 14,14

(1) Dont + 6,2 millions provenant d'un transfert du secteur « relations scientifiques » (réforme de nomenclature).

(2) Dont - 6,2 millions provenant d'un transfert au secteur « échanges culturels » (réforme de nomenclature).

Source : DGRGST.

Il apparaît à l'évidence que le projet de budget pour 1979 comporte des *accroissements très substantiels* — notamment dans le domaine des échanges culturels — et que dans l'ensemble, les augmentations s'avèrent satisfaisantes.

Mais un point noir ressort de façon frappante : *l'effondrement des crédits des relations scientifiques*. Certes, si cette ligne budgétaire tombe de 27 349 420 F à 23 158 883 F — diminution de 15,3 % — cela est dû d'abord au transfert des 6,2 millions de l'article « Boursiers à l'étranger » du chapitre 42-22 au 42-21. En réalité, les crédits scientifiques augmentent, mais, comme nous l'avons signalé précédemment, de 9,66 % seulement. Et si la recherche proprement dite progresse de 10,8 %, les relations scientifiques elles-mêmes ne connaissent qu'une augmentation de 4,6 %, c'est-à-dire, en réalité, une nette régression.

Votre Commission des Affaires culturelles se doit d'attirer de façon pressante l'attention du Gouvernement sur cette situation déplorable. Il ne peut y avoir de progrès dans le domaine scientifique sans des échanges nombreux et approfondis sur le plan international. La France ne peut pas tenir son rang dans le monde, dans le domaine scientifique, avec des crédits ainsi de plus en plus restreints.

C. — Répartition géographique.

L'examen de l'évolution géographique de la répartition des crédits permet une bonne approche des priorités suivies par la DGRCS. Le tableau suivant décrit cette évolution :

**Répartition par action et par zone géographique
des crédits consacrés aux relations culturelles, scientifiques et techniques avec l'étranger.**

Dépenses ordinaires : Crédits votés 1978 et crédits prévus pour 1979.

	SERVICES culturels, scienti- fiques et de coopé- ration.	DIFFU- SION, échanges culturels et artistiques.	RELA- TIONS scienti- fiques.	COOPE- RATION	TOTAL	QUOTE- PART de chaque zone dans le total des crédits.	POUR MEMOIRE : rappel crédits 1977.
	(En millions de francs.)						
Europe de l'Ouest :							186,47 (11,88 %)
1978	25,20	153,03	3,62	20,66	202,51	11,76 %	
1979	31,11	176,87	3,39	25,27	236,64	12,04 %	
Europe de l'Est :							48,54 (3,09 %)
1978	6,54	43,56	5,59	>	55,69	3,23 %	
1979	8,07	50,33	6,07	>	64,47	3,28 %	
Amérique du Nord :							75,43 (4,81 %)
1978	15,88	24,89	10,64	30,86	82,27	4,78 %	
1979	19,60	33,76	6,55	37	96,91	4,93 %	
Amérique latine :							186,73 (11,89 %)
1978	17,52	101,62	0,40	94,22	213,76	12,41 %	
1979	21,63	117,42	0,43	104,65	244,13	12,42 %	
Moyen-Orient :							154,73 (9,86 %)
1978	11,40	58,66	0,53	114,08	184,67	10,72 %	
1979	14,07	67,78	0,58	132,10	214,53	10,91 %	
Asie-Océanie développée :							32,83 (2,08 %)
1978	6,16	29,50	5,07	6,60	41,33	2,40 %	
1979	7,60	33,09	4,50	3,50	50,69	2,58 %	
Asie-Océanie (autres pays) :							88,57 (5,64 %)
1978	8,43	32,09	0,78	61,28	102,58	5,95 %	
1979	10,41	37,08	0,85	70,63	118,97	6,05 %	
Maghreb :							641,16 (40,84 %)
1978	18,43	245,69	0,68	404,80	669,60	38,80 %	
1979	22,75	283,89	0,74	418	725,38	36,89 %	
Afrique non francophone :							75,77 (4,83 %)
1978	7,33	20,76	0,04	66,53	94,66	5,50 %	
1979	9,05	23,99	0,05	88,25	121,34	6,17 %	
Crédits non ventilables :							79,98 (5,08 %)
1978	0,28	50,82	>	22,44	75,54	4,38 %	
1979	0,44	58,72	>	34,03	93,19	4,73 %	
Total							1 570,03 (100 %)
1978	117,17	760,62	27,35	817,47	1 722,61	100 %	
1979	144,73	884,93	23,16	913,43	1 966,25	100 %	

On voit que la répartition géographique des crédits est globalement stable. Quelques inflexions peuvent néanmoins être discernées :

— conformément aux souhaits émis de longue date par la Commission sénatoriale des Affaires culturelles, *les crédits consacrés au Maghreb enregistrent une réduction progressive* : ils représentaient plus de 40 % en 1977 ; ils seront de 36,89 % en 1979 ;

— cette réduction ne permet malheureusement qu'un saupoudrage des crédits ainsi dégagés vers les autres zones géographiques : *très légère croissance* de l'Europe de l'Ouest, de l'Asie-Océanie et de l'Afrique non francophone ; *stabilité* partout ailleurs et notamment dans le continent américain.

La commission avait insisté l'an passé sur la nécessité d'accroître les efforts en faveur des pays de la *Communauté européenne* ; elle estime que l'orientation qui a été prise cette année vers cet objectif est positive, mais trop timide, et souhaite sa poursuite dans les budgets ultérieurs.

L'Amérique latine avait été également portée à l'attention du Ministère des Affaires étrangères ; *voire commission regrette vivement que les crédits de la DGRCSST pour cette partie du monde demeurent stationnaires*, alors que notre culture y est profondément appréciée et que tous les pays de ce sous-continent d'avenir souhaitent que l'action de la France soit développée et accrue.

CHAPITRE II

LES PERSONNELS DE LA DGRCS

L'évolution des personnels en poste à l'étranger constitue l'un des critères sur lesquels on peut juger l'action de la DGRCS. Nous étudierons successivement les personnels servant en diffusion et ceux employés en coopération.

1° Les personnels en diffusion.

Leur nombre est d'une grande stabilité : il était de 3 830 en 1975, 3 696 en 1976, 3 843 en 1977 ; il s'élève, en 1978, à 3 849, dont 3 366 civils et 483 volontaires du service national actif.

Le tableau qui figure à la page ci-contre donne une répartition tant géographique que par activités.

Si l'on compare ce tableau avec celui de l'an passé, on constate que c'est à la ligne « Maghreb », dans la première colonne relative aux écoles, que se situent les plus grandes différences : par suite des accords signés avec le Maroc et la Tunisie, les enseignants français ont été retirés des écoles primaires de ces deux pays ; par ailleurs, les 443 instituteurs rémunérés en Algérie par l'Office universitaire et culturel français n'ont pas été répertoriés dans cette catégorie. Le résultat numérique est que le chiffre du personnel dans les « écoles » tombe de 579 à 156. En contrepartie, les effectifs sont augmentés dans toutes les autres colonnes : le personnel recensé dans les lycées et collèges passe de 1 729 à 2 163 ; celui des instituts et centres culturels de 506 à 546. Après ce redéploiement, le chiffre total demeure à peu près le même (3 849 contre 3 843 l'an passé).

Répartition des effectifs à la date du 1^{er} janvier 1978.
(Effectifs rémunérés directement par le Ministère des Affaires étrangères.)

Services DIFFUSION.

REPARTITION géographique.	ACTIVITES												TOTAUX		
	Ecoles françaises.			Lycées et collèges.			Instituts et collèges culturels.			Autres établissements.			Civils.	VSNA.	Total.
	Civils.	VSNA.	Total.	Civils.	VSNA.	Total.	Civils.	VSNA.	Total.	Civils.	VSNA.	Total.			
Europe de l'Ouest.....	37	8	45	307	39	346	220	16	236	178	9	187	742	72	814
Europe de l'Est.....	6	5	11	>	>	>	24	3	27	147	22	169	177	30	207
Amérique du Nord.....	1	1	2	36	4	40	>	1	1	14	2	16	51	8	59
Amérique latine.....	22	7	29	230	39	269	31	10	41	308	27	335	591	83	674
Moyen-Orient	25	5	30	82	6	88	80	26	106	96	5	101	233	42	325
Asie développée.....	1	3	4	11	3	14	23	2	25	20	4	24	55	12	67
Asie (autres pays).....	11	9	20	52	14	66	31	6	37	72	9	81	166	38	204
Maghreb	(1) 3	>	3	1 120	177	1 317	50	4	54	29	1	30	1 202	182	1 384
Afrique non francophone..	8	4	12	42	1	43	14	5	19	35	6	41	99	16	115
Totaux	114	42	156	1 880	283	(2) 2 163	473	73	(3) 546	899	85	984	3 386	483	(4) 3 849

(1) Les 459 enseignants des écoles primaires d'Afrique du Nord sont comptabilisés dans les lycées et collèges.

(2) Y compris les enseignants de la Mission laïque et de l'Alliance israélite universelle.

(3) Y compris les 6 enseignants de l'Institut français de Thessalonique (Mission laïque).

(4) A ce chiffre il convient d'ajouter 443 enseignants rémunérés par l'Office universitaire et culturel français pour l'Algérie (établissement public).

Votre commission estime qu'il est normal que le redéploiement s'exerce dans le sens qu'indique cette évolution, c'est-à-dire le détachement d'un plus grand nombre d'enseignants au niveau de l'enseignement secondaire et des centres culturels.

Il semble certain en effet que dans des pays francophones comme le Maroc et la Tunisie l'encadrement au niveau primaire, doit pouvoir être fourni par le recrutement d'enseignants nationaux, et que l'action de la France doit s'exercer préférentiellement à un niveau plus élevé.

2° Les personnels en coopération.

La stabilité qui est de règle en diffusion ne se retrouve pas en coopération : l'année 1978 est marquée par une chute brutale des effectifs du personnel servant au titre de la coopération. Leur nombre s'élevait en 1977 à 16 112 ; il tombe en 1978 à 13 731, et les prévisions du budget pour 1979 indiquent qu'une nouvelle diminution se produira sans doute l'an prochain.

Le tableau ci-dessous résume l'évolution, par région, des effectifs considérés :

Tableau récapitulatif des personnels en coopération
(enseignants et experts techniques).

Evolution des effectifs par régions (civils et VSNA).

	1975/1976	1976/1977	1977/1978
Europe	90	76	43
Proche-Orient	396	395	431
Maghreb	14 128	14 445	12 103
Afrique au sud du Sahara	375	300	256
Asie	397	248	173
Amérique du Nord.....	248	197	182
Amérique latine	558	451	433
Totaux	16 191	16 112	13 731

L'examen de ce tableau montre, là encore, que c'est l'Afrique du Nord qui fait les frais de la régression : les effectifs en coopération passent de 14 725 à 12 193.

Votre commission avait espéré que la suppression d'emplois au Maghreb permettrait une redistribution dans les régions où la présence française doit être renforcée. Cela se vérifie pour le Moyen-Orient : le nombre de postes progresse de 395 à 431, dans le cadre des actions prioritaires prévues par le VII^e Plan pour l'accompagnement de l'expansion économique française. C'est là un point positif. L'Amérique latine marque également une très légère progression : de 451 à 453 emplois.

Mais partout ailleurs, les chiffres sont en diminution ; l'élimination de la présence française dans certains pays asiatiques, et notamment au Laos, explique que le nombre de postes en Asie baisse de 248 à 173 ; mais, par contre, rien de semblable ne peut justifier la diminution inattendue pour ce qui concerne l'Afrique anglophone (de 300 à 256 emplois) ; cela semble indiquer que certaines actions de coopération entreprises dans cette région sont terminées ou seront abandonnées.

Il convient maintenant de distinguer, dans ces chiffres globaux, celui des enseignants et celui des experts en coopération.

a) *Les coopérants enseignants.*

La diminution du nombre des enseignants en coopération avait été faible de 1976 à 1977 : de 13 154 à 13 076. En 1978, la chute est rapide : les effectifs tombent à 10 823.

Parmi ces enseignants se trouvent du personnel civil et des VSNA. La DGRCSST avait précédemment indiqué que si elle était obligée de supprimer des postes d'enseignants payés au barème, elle s'efforcerait de les remplacer par des VSNA, moins coûteux. Il est donc intéressant de distinguer, dans les chiffres ci-dessus indiqués, les deux catégories : en 1976, 11 376 civils et 1 778 VSNA (total, 13 154) ; en 1977, 11 343 civils et 1 733 VSNA (total, 13 076) ; en 1978, 9 236 civils et 1 587 VSNA (total, 10 823).

Votre Commission des Affaires culturelles constate donc que la diminution de coopérants enseignants s'effectue dans les deux catégories de personnel, et qu'il n'y a aucun remplacement, mais bien un resserrement.

Ce resserrement s'applique-t-il à toutes les régions du monde ? Le tableau ci-après, qui donne la répartition géographique, nous l'indique.

**Tableau général des effectifs des enseignants en coopération
du Ministère des Affaires étrangères.**

	COOPERANTS civils.			COOPERANTS VSNA.		
	1976.	1977.	1978.	1976.	1977.	1978.
Europe méridionale.....	52	64	23	30	11	10
Proche-Orient	186	183	215	131	146	149
Afrique du Nord.....	10 302	10 483	8 470	69	1 267	1 132
Afrique au sud du Sahara.....	223	184	141	96	76	74
Asie et Océanie.....	258	143	94	561	58	44
Amérique du Nord.....	132	141	131	44	1	2
Amérique latine.....	223	170	162	213	174	176
Totaux	11 376	11 343	9 236	1 778	1 733	1 587

Nous constatons une fois encore, comme prévu, que le grand abatement se produit en Afrique du Nord : le nombre des postes au barème tombe de 10 483 à 8 470, celui des VSNA de 1 267 à 1 132. Mais votre rapporteur observe que les postes ainsi libérés au Maghreb ne se retrouvent guère dans les autres régions du monde, même dans celles auxquelles a été accordée une priorité. Les augmentations dans ces régions ne portent que sur des chiffres infimes : 3 postes au Moyen-Orient (149 au lieu de 146), 2 en Amérique latine (176 au lieu de 174); et ailleurs, les effectifs restent stationnaires, sauf en Asie du Sud-Ouest où ils continuent à connaître une nette régression en raison de l'élimination ou du rétrécissement de notre présence dans la péninsule indochinoise.

b) Les experts de coopération technique.

L'évolution des effectifs des experts techniques suit la tendance générale, mais cependant de façon moins marquée. Ils étaient 3 036 en 1977, ils se retrouvent 2 908 en 1978. Les mêmes caractéristiques générales apparaissent évidentes : diminution en Afrique du Nord (de 2 695 à 2 581), légère augmentation au Moyen-Orient (66 à 69) et maintien des moyens partout ailleurs, sauf en Asie.

Le tableau de la page ci-contre donne les répartitions par spécialités, et permet de voir dans quels domaines les restrictions ont été opérées. Il est frappant de constater qu'il n'y a eu aucune diminution, et qu'on observe même une constante progression, depuis trois ans, dans les personnels affectés à des tâches de planification ou d'administration publique : le nombre de ces postes passe de 850 en 1977 à 1 053 en 1978. Les diminutions les plus nettes figurent au chapitre de la coopération industrielle (1 468 à 462 emplois) et commerciale (70 à 51), ainsi que dans le domaine de la santé publique (916 à 839). Ainsi, il y aura davantage d'experts dans les

administrations des pays avec lesquels nous coopérons, et moins sur le terrain pour participer au développement des activités économiques.

**Tableau général des effectifs des experts de coopération technique
du Ministère des Affaires étrangères.**

COOPÉRANTS CIVILS ET VSNA

Répartition par spécialités.

(Années 1976, 1977 et 1978.)

	EUROPE MÉRIDIIONALE	PROCHE-ORIENT	AFRIQUE DU NORD	AFRIQUE ANGLOPHONE	ASIE-OCEANIE	AMÉRIQUE DU NORD	AMÉRIQUE LAÏNE	TOTAUX
Planification, administration publique et services publics :								
1976	6	15	748	13	25	6	30	843
1977	4	3	785	12	8	7	31	850
1978	2	6	964	11	4	6	40	1 053
Industries, mines et artisanat :								
1976	1	10	436	2	5	3	17	474
1977	2	9	438	2	•	3	12	466
1978	2	2	246	4	•	2	6	262
Commerce et banque :								
1976	•	•	67	•	•	•	•	67
1977	•	4	66	•	•	•	•	70
1978	•	7	42	•	•	1	1	51
Agriculture :								
1976	6	7	568	34	6	3	42	664
1977	4	12	632	10	6	•	33	697
1978	4	9	538	18	4	•	25	598
Santé publique et services sociaux :								
1976	1	29	732	5	31	48	18	864
1977	1	18	814	20	18	32	13	916
1978	•	25	739	19	17	28	10	839
Autres activités non ventilables :								
1976	3	8	82	2	3	12	15	125
1977	•	20	60	16	10	13	18	137
1978	2	29	42	11	•	11	24	119
Totaux :								
1976	17	69	2 631	56	70	72	122	3 037
1977	11	66	2 696	60	42	55	107	3 036
1978	10	69	2 581	60	34	48	106	2 908

Est-ce l'orientation à laquelle il fallait s'attendre ? Votre commission ne le pense pas ; il lui semble au contraire que c'est l'inverse qui aurait dû être de règle : depuis la vingtaine d'années que dure la coopération, on aurait pu penser que l'aide à l'organisation administrative des jeunes Etats aurait été terminée, et que nos efforts pourraient désormais se porter surtout sur le développement économique.

..

Après l'examen de l'effectif des personnels servant tant en diffusion qu'en coopération, votre commission constate donc que si les moyens sont maintenus dans le premier de ces secteurs, ils apparaissent en nette régression dans le second. La baisse des effectifs de coopération atteint des proportions inquiétantes ; les coupes draconiennes effectuées au Maghreb ne correspondent pas à une notable progression dans les autres régions du monde. L'ensemble de notre dispositif de coopération apparaît donc très menacé : il convient de jeter un cri d'alarme sur cette indéniable détérioration.

3° La situation des personnels.

Il peut sembler contradictoire que dans le premier chapitre de ce rapport nous nous soyons félicités des augmentations — de l'ordre de 14 % en moyenne — constatées dans le projet de budget pour 1979, alors que dans le second nous avons dû faire des conclusions beaucoup plus pessimistes, en soulignant la baisse générale des effectifs. Les projections ne peuvent pas encore être toutes faites sur la façon dont certaines de ces augmentations pourront se répercuter en 1979 sur les effectifs. Mais l'on sait que si un certain nombre d'emplois seront créés (en particulier pour la scolarisation des jeunes Français de l'étranger), le nombre des coopérants n'augmentera pas, au contraire.

C'est que dans presque tous les cas, les accroissements prévus sont absorbés par les augmentations de traitement des personnels, afin de pouvoir faire face à l'inflation généralisée (qui dans certains pays, dépasse largement le taux de 15 % annuel). L'amélioration de la situation des personnels ou tout le moins le maintien de leur niveau de vie, est bien l'un des soucis constants du Ministère des Affaires étrangères, et absorbe plus de 80 % du budget de la DGRCSST. Il serait fastidieux d'étudier dans le détail les améliora-

tions de traitement ou d'indemnité prévues, mais votre rapporteur tient à attirer l'attention sur quelques points particuliers qui ont créé des problèmes en 1978.

a) *La situation des recrutés locaux.*

Depuis longtemps, votre Commission des Affaires culturelles avait attiré l'attention de l'administration sur la situation très médiocre des enseignants recrutés à l'étranger par les établissements d'enseignement français et par les centres culturels. C'est avec satisfaction qu'elle avait noté l'apparition, pour la première fois en 1977, d'une ligne budgétaire prévoyant l'amélioration des traitements de cette catégorie de personnel. Cette ligne s'élevait à 3 800 000 F en 1977, et avait été augmentée en 1978 de 5 millions de francs.

Dans les prévisions du budget de 1979, cette ligne qui figure au chapitre 42-21-10 apparaît sous un nouvel intitulé « ajustement des crédits relatifs à la rémunération des personnels des établissements culturels et d'enseignement français à l'étranger » et s'élève à 7 400 000 F.

Cette diminution est expliquée par le fait que les crédits n'ont pu être utilisés entièrement ni en 1977, ni en 1978, et donc qu'ils bénéficieront cette année d'un nouveau report. Trois moyens d'action avaient été retenus pour l'utilisation de ces crédits : amélioration des traitements, prise en charge par l'Etat des prestations pour la Sécurité sociale et la retraite (en ce qui concerne les recrutés locaux détachés administratifs), voyages de recyclage en France.

Seule la troisième méthode avait pu être mise en œuvre en 1978, ce qui a permis à 399 enseignants de venir en métropole, où certains n'avaient pu retourner depuis quelquefois une dizaine d'années. La première méthode, qui paraissait la plus simple, s'est heurtée au fait que les enseignants étrangers recrutés dans nos établissements ont demandé les mêmes augmentations de traitement que le personnel français. Enfin, la deuxième a suscité des difficultés administratives qui n'ont pu être surmontées, l'Etat ne pouvant prendre en charge des prestations qui doivent être versées par les intéressés eux-mêmes aux caisses sociales.

Des augmentations de salaire, variant de 20 à 40 %, ont cependant pu être accordées en 1978 dans une vingtaine de pays où la situation s'était particulièrement dégradée, tels le Viet-Nam, l'Uruguay, l'Ethiopie, la Bolivie, le Nicaragua, etc. En outre, le traitement des enseignants recrutés localement a été augmenté de 17 % au Portugal, de 10 % en Espagne et de 5 % en Italie.

Ce sont là des mesures positives, dont votre commission prend acte avec satisfaction. Mais il convient que ces actions puissent être étendues, dans un esprit d'équité, à tous les pays du monde. A cet égard, il est à craindre que les crédits alloués en 1979, en dépit du report annoncé, ne demeurent trop faibles.

Sur un plan plus général, deux points sont à signaler. D'une part, il semble anormal que ces améliorations de salaire soient réservées aux enseignants des établissements français et des centres culturels ; ceux qui se trouvent dans les *Alliances françaises* n'en bénéficient pas ; or, leur situation n'est pas meilleure que celle de leurs collègues, notamment en Amérique latine où ils se trouvent très nombreux. D'autre part, ces améliorations n'ont été octroyées que dans les pays du monde couverts par la DGRCSST ; dans les pays dépendant du Ministère de la Coopération, rien n'a pu être fait : il serait souhaitable qu'une ligne budgétaire analogue existât au budget de ce dernier ministère, à moins que les Affaires étrangères n'acceptent sur ce point d'étendre leur action au monde entier.

b) *Problèmes particuliers.*

Pendant l'été de 1978, plusieurs centaines d'enseignants ayant fait l'objet de mutation ou partant pour leur congé statutaire n'ont pu quitter leur pays de résidence à la date qu'ils avaient projetée, et d'autres professeurs devant aller dans les pays où ils étaient affectés n'ont pu partir à temps pour la rentrée scolaire, parce que le Ministère des Affaires étrangères s'est trouvé soudainement démuné des crédits nécessaires pour leur fournir les bons de transport ou les billets d'avions auxquels ils avaient droit. La DGRCSST, interrogée à ce sujet, a expliqué que ce malencontreux contretemps était dû à l'objection exprimée par le Ministère des Finances pour ce qui concerne l'engagement des crédits qui, très souvent, se trouvaient reportés sur un exercice postérieur.

Votre rapporteur n'a pas trouvé, en examinant le projet de loi de finances pour 1979, la mesure nouvelle qui aurait permis d'être assuré que les déplorables incidents qui se sont produits en 1978 ne se reproduiront pas en 1979. Pour résoudre cette question, la Direction générale envisage de demander un supplément au collectif budgétaire de fin d'année. Mais si cet expédient solutionnera le problème pour 1978, il n'empêchera pas que la question ne se pose de nouveau l'an prochain. Il aurait donc été important qu'une mesure figurât sur ce point précis au budget.

Il est certain que l'ajustement de 2 450 000 F prévu au titre des articles 20 et 30 du chapitre 34-11 ne sera pas suffisant pour faire face aux besoins qui, selon les estimations qui ont été fournies à votre rapporteur, s'élèveraient en 1979 à environ 8 millions de francs. Il existe donc là une **sérieuse lacune** à laquelle il est urgent de remédier : nous y reviendrons dans nos conclusions.

Par ailleurs, les réductions massives des personnels opérées en Afrique du Nord posent bien évidemment des problèmes humains considérables : c'est ainsi que des instituteurs qui avait exercé toute leur vie en Algérie, en Tunisie ou au Maroc ont été mutés en métropole, et que ceux qui n'étaient pas titulaires se sont vus privés d'emploi. *Votre commission souhaite que le cas des personnels affectés soit traité avec une particulière bienveillance*, notamment pour ceux qui se trouvent en fin de carrière et proches de la retraite, et que les dérogations, demandées il est vrai en grand nombre, soient accordées dans toute la mesure possible.

CHAPITRE III

LES ACTIONS DE DIFFUSION DE LA DGRCS

Dans la présentation du projet de loi de finances pour 1979 sous forme de « budget de programmes », le Ministère des Affaires étrangères s'exprime en ces termes : « Enseignement du français langue étrangère, scolarisation des enfants français, échanges culturels et artistiques, échanges scientifiques, tels sont les quatre éléments des actions culturelles, scientifiques et techniques en matière de diffusion et d'échanges ».

Nous examinerons particulièrement, dans ce chapitre, les deux premiers volets de ces actions.

A. — Enseignement de la langue française.

La Direction générale des relations culturelles s'est toujours préoccupée de défendre la langue française. Ce terme de « défense », communément employé malgré sa consonance guerrière, est-il bien approprié ? La langue française est-elle vraiment « attaquée » ? Il ne faut pas s'étonner que la masse des pays anglophones cherchent à faciliter leurs propres échanges en tentant d'imposer la langue anglaise, et que les hispanisants rappellent que l'espagnol est communément parlé dans plus de vingt pays... Il revient bien naturellement à chacun de préserver sa langue et d'essayer de l'étendre lorsque celle-ci présente indéniablement un caractère de véhicule international. Le français se trouve dans ce cas ; et la position de la France dans le monde est liée directement à la place qu'y tient sa langue.

Il faut donc maintenir le domaine de la langue française et, si possible, l'élargir. A côté de son caractère classique, porteur d'une civilisation universellement appréciée, il convient aussi de faire connaître ses formes vivantes, modernes et fonctionnelles. Pour mener à bien cette tâche, la DGRCS dispose de certains moyens qui lui sont propres, comme les instituts, les centres culturels et les bureaux pédagogiques ; elle utilise d'autres moyens : la subvention de grands organismes à vocation culturelle, comme l'Alliance française et la Mission laïque française.

1° LES MOYENS PROPRES A LA DGRGST

Dans son rapport de l'an passé, votre rapporteur avait présenté l'activité des instituts et centres culturels d'une part, des bureaux pédagogiques d'autre part. Il ne reprendra pas cette étude cette année, et se bornera à donner quelques indications sur leur évolution.

a) *Instituts et centres culturels.*

Ils sont au nombre de 125, qui se répartissent ainsi : 58 en Europe occidentale, 11 en Europe de l'Est, 18 au Moyen-Orient, 13 en Asie, 13 en Afrique du Nord, 5 en Afrique non francophone, 1 en Amérique du Nord, 6 en Amérique latine.

L'an passé nous avons recensé 128 établissements. Quatre centres culturels ont été fermés au cours de ces mois derniers : ceux de Vientiane au Laos, Annaba et Tlemcen en Algérie, Nazareth en Israël. La fermeture des trois premiers a été imposée par l'attitude des autorités locales ; et ce n'est pas sans un profond regret que votre commission voit notre présence culturelle éliminée de deux pays qui furent si longtemps dans la mouvance française. Il est également regrettable que l'influence française en Israël, si importante jusqu'en 1967, soit maintenant en net déclin. En contrepartie un nouveau centre a été ouvert en Amérique latine, dans la *Casa de cultura* de Saint-Domingue.

L'implantation des instituts français est particulièrement forte en Europe occidentale, et notamment en Allemagne fédérale. Il faut s'en féliciter, car, extraordinairement peut-être, c'est dans ces pays les plus voisins de la France, en Belgique, en Allemagne, en Italie, en Espagne que la langue française apparaît le plus nettement en régression. Votre commission a déjà souligné qu'un effort particulier doit être fait dans les pays de la Communauté européenne : la situation politique de la France risquerait d'être gravement endommagée si, dans les pays voisins, on continuait de moins en moins à parler le français.

La liste ci-dessus fait ressortir, par ailleurs, que l'effort accompli en Amérique du Nord semble dérisoire : un seul institut y est recensé. Mais il faut reconnaître qu'aux Etats-Unis et au Canada la situation est très particulière : l'enseignement de notre langue est pratiqué dans les *high schools* et les grandes universités, qui entretiennent elles-mêmes des « maisons françaises », ainsi que par des

organismes privés comme l'Institut français de New York qui, bien qu'entièrement consacré à la promotion de notre langue et de notre culture, est, du point de vue administratif, entièrement américain. Il n'en reste pas moins qu'un effort supplémentaire pourrait utilement être accompli aux Etats-Unis notamment par la création de centres culturels. C'est ainsi, par exemple, qu'en Louisiane, alors que tout un dispositif a été mis en place dans l'intérieur de l'Etat pour une résurgence de la langue française, au niveau de l'enseignement primaire, dans les comtés peuplés d'Acadiens, il n'existe aucun institut ou centre culturel français dans la plus grande ville de l'Etat, qui s'appelle La Nouvelle-Orléans.

Dans le continent nord-américain, nos efforts se sont axés principalement sur la francophonie : au Québec et en Louisiane. *Votre commission ne méconnaît pas l'intérêt que présentent ces actions inspirées par l'histoire et les liens sentimentaux qui nous attachent à ces régions. Mais elle se demande si, en comparaison, les crédits prévus pour notre action culturelle dans l'ensemble des Etats-Unis et du Canada ne sont pas vraiment trop faibles. Il serait certainement souhaitable de les accroître dans de grandes proportions.*

b) *Les bureaux pédagogiques.*

Ils fonctionnent dans le cadre des services culturels des ambassades et ont pour but de travailler au développement de l'enseignement de la langue française, en étroite collaboration avec les autorités locales. L'équipe de pédagogues français cherche à s'insérer dans les institutions du pays d'accueil pour la programmation des actions d'enseignement, l'organisation de stages destinés aux enseignants nationaux de français et la concertation avec les autorités universitaires locales.

Quelquefois, sans constituer une entité proprement française, ces équipes mènent leur action au sein d'organismes où elles sont détachées : c'est le cas de Haïti (Institut pédagogique national) et du Québec (le CEDEP). D'autres fois, les pédagogues français se trouvent dans les écoles normales des pays d'accueil, pour former les professeurs de français : c'est le cas, par exemple, au Ghana ou en Equateur.

Au cours de ces dernières années l'action des bureaux pédagogiques a évolué : d'une part, elle cherche à ne pas se limiter à l'action en faveur du français, mais elle contribue autant que faire se peut aux programmes d'éducation dans d'autres disciplines où la France fait bonne figure : mathématiques, alphabétisation,

enseignement scientifique et technique ; d'autre part, elle cherche de plus en plus le contact avec le partenaire en tenant compte des situations et des besoins locaux ; la tendance actuelle étant, s'il n'est pas possible de s'insérer dans les structures nationales, d'inclure dans les équipes des animateurs pédagogiques locaux de manière à éviter le danger de marginalisation en confisquant à notre profit la réflexion sur l'enseignement.

Votre commission comprend le sens de cette orientation. Mais elle attire l'attention de la DGRCSST sur le danger qu'il y aurait à demander à nos bureaux pédagogiques de s'occuper de tout lorsqu'on discute d'enseignement dans les pays étrangers. Il ne faut pas oublier que la raison d'être de ces bureaux reste la promotion de la langue française et la formation des professeurs étrangers enseignant le français : cette mission doit toujours demeurer hautement prioritaire.

c) Stages et échanges d'étudiants.

La troisième action menée directement par la DGRCSST consiste en l'envoi et en l'accueil en France des boursiers et stagiaires étrangers. Le rapport de l'an passé avait fait mention d'un programme portant sur 12 659 étudiants. Mais votre Commission des Affaires culturelles avait remarqué la grande faiblesse du montant des allocations mensuelles, en notant qu'elles étaient restées au taux de 1975. Elle avait souligné que la « modicité de ces allocations ne permet plus de poursuivre avec l'efficacité souhaitée la politique sélective de formation en France des futurs cadres étrangers », et elle avait émis le vœu que ces allocations soient relevées.

Ce vœu a été entendu. Dans le projet de budget pour 1979, l'augmentation la plus substantielle porte sur le relèvement des crédits de bourses accordées aux étudiants étrangers en France : ils passent de 24 millions de francs à 33 975 772 F, soit un accroissement de 36 %. Votre commission se félicite de cette mesure nouvelle : elle devrait permettre d'attirer de nouveau en France une élite d'étudiants étrangers qui, jusqu'à présent était de plus en plus captée par des pays comme les Etats-Unis, la Grande-Bretagne ou l'Allemagne fédérale qui offraient des bourses bien supérieures aux nôtres. Il conviendrait, cependant, et la DGRCSST a bien indiqué que telle était son intention, de s'adresser non seulement à des étudiants qui veulent devenir professeurs de français et faire des études littéraires, mais aussi et surtout à des scientifiques qui, plus tard, joueront dans leur pays un rôle important dans le domaine des relations économiques et commerciales.

2° LES ORGANISMES SUBVENTIONNÉS

Il s'agit de l'Alliance française, de la Mission laïque et de l'Alliance israélite universelle. Ces trois organismes ayant été longuement étudiés dans le rapport de l'an passé, nous n'y reviendrons pas cette année. Nous nous bornerons à deux remarques.

a) *L'Alliance française* poursuit l'œuvre à laquelle elle s'attache depuis le début du siècle : en France, dans le cadre de son école internationale de Paris, elle accueille quelque 32 000 étudiants venus de tous les pays du monde ; à l'étranger ses 1 200 comités regroupent près de 240 000 élèves. C'est en Amérique latine que son implantation est la plus remarquable : dans tous les pays de ce continent, sans exception, du Mexique au Chili, elle dispose d'une infrastructure très complète, établie le plus souvent sur ses ressources propres, et apprend le français à plus de 140 000 personnes.

L'Alliance a diversifié son action, en se tournant, notamment, vers l'Asie et l'Europe. Elle s'adresse là à deux régions particulièrement importantes dans le domaine des relations économiques de la France, le Moyen-Orient et l'Europe occidentale. Nous avons déjà noté que la situation de la langue française n'y était pas bonne, en particulier pour ce qui concerne la Communauté européenne ; il serait donc important que l'action qu'y entreprend l'Alliance française soit vigoureusement soutenue.

Or, dans le projet de budget pour 1979, cet organisme ne reçoit qu'une augmentation « de croisière » constituée presque uniquement par l'accroissement obligatoire des rémunérations au personnel enseignant détaché. Aucune mesure nouvelle n'est prévue au titre des investissements ou créations d'emplois. Il ne sera donc possible à l'Alliance que de maintenir son action là où elle s'exerce, mais non pas de l'étendre.

Par ailleurs, il a été noté au chapitre II que les enseignants recrutés localement par l'Alliance française ne bénéficiaient d'aucun des avantages de salaire ou de voyage accordés à leurs collègues des écoles françaises et des centres culturels. Il en est résulté de vifs mécontentements, et (en Amérique latine notamment) une certaine démoralisation.

Votre Commission des Affaires culturelles, estimant que l'Alliance française remplit son rôle avec efficacité et souhaitant le développement de son action, exprime le vœu qu'elle soit l'objet d'une meilleure attention de la DGRCSST, qu'elle puisse obtenir des créations de postes, et que ses enseignants recrutés locaux bénéficient des mêmes avantages que leurs collègues à l'étranger.

b) *La Mission laïque française* est relativement beaucoup mieux traitée. Ses crédits ont doublé de 1973 à 1977 ; en 1978 elle a bénéficié d'un nouvel accroissement qui a fait passer ses subventions de 17 à 18,5 millions de francs.

Cette augmentation s'explique par l'activité de la Mission laïque française qui, jusqu'à ces dernières années, centrait ses efforts sur le Proche-Orient (Liban, Syrie, Iran) et quelques pays africains (Ethiopie, Libye) et, maintenant se tourne vers le monde entier. Contrairement à l'Alliance française, dédiée à l'enseignement de notre langue, la Mission laïque française s'occupe d'établissements d'enseignement dispensant toutes les disciplines, s'insérant dans le vaste ensemble scolaire français à l'étranger.

Jusqu'à des temps récents, les établissements de la Mission laïque française préparaient leurs élèves, normalement, aux examens français, et notamment notre baccalauréat. C'est encore le cas général. Mais depuis peu, une nouvelle orientation a été donnée à certaines de ses écoles. A la suite d'une convention signée à Genève avec l'Office du baccalauréat international (IBO), la Mission laïque française est devenue le représentant de cet organisme en France et, parallèlement, a décidé d'orienter l'enseignement de certains de ses établissements à l'étrangers vers cet examen.

La question du baccalauréat international mérite d'être étudiée de près. D'ores et déjà, de vives réticences se sont manifestées dans les familles françaises à l'étranger, qui tiennent à ce que leurs enfants reçoivent un enseignement conforme à celui de la métropole, afin qu'ils puissent être réinsérés à tout moment dans notre système éducatif et qu'ils disposent de diplômes leur permettant sans problème de poursuivre leurs études dans les universités françaises.

Votre Commission des Affaires culturelles invite la DGRCSST à examiner de près cette question, qui est celle de la finalité des études dans les établissements bénéficiant de subventions de l'Etat. Il lui semble important, en effet, que les programmes français soient appliqués — avec, certes, tous les aménagements qu'imposent les situations locales — et que l'on prépare les élèves, aussi bien français qu'étrangers, au baccalauréat français. Ce n'est qu'à cette condition, lui semble-t-il, que l'enseignement français à l'étranger pourra garder son unité et maintenir son universalité.

B. — Les établissements d'enseignement français.

Les établissements d'enseignement français à l'étranger constituent un remarquable réseau qui s'étend, de façon inégale, dans les cinq continents. Il n'est pas facile d'en dresser exactement l'inventaire. Le décret du 13 juillet 1977, portant application aux établissements français à l'étranger de la loi du 11 juillet 1975 sur l'éducation (loi Haby) avait stipulé en son article 1^{er} que « la liste des écoles et des établissements répondant aux conditions (du décret) est établie par le Ministère de l'Éducation en accord avec le Ministre des Affaires étrangères et le Ministre de la Coopération. Elle est révisable annuellement ». Bien que ce décret date maintenant de plus de seize mois, cette liste n'a pas encore été publiée.

En fait, la liste la plus complète dont on puisse disposer est celle du rapport sur l'enseignement français présenté à la trente-deuxième session du Conseil supérieur des Français de l'étranger, en octobre dernier. Les adresses des établissements y sont indiquées, ce qui constitue une information précieuse, permettant de renseigner les Français qui sont amenés à s'expatrier avec leurs enfants.

Ces établissements dépendent de trois ministères : les Affaires étrangères, l'Éducation et la Coopération. On peut s'interroger sur ces dispersions : *voire commission a déjà exprimé l'opinion qu'il serait souhaitable qu'un organisme interministériel traite de tous les problèmes concernant l'enseignement français à l'étranger et de la scolarisation des jeunes Français hors de nos frontières.* Bien que les conditions varient de pays en pays, les problèmes sont souvent identiques et des solutions pourraient être recherchées sur un plan d'ensemble.

Nous ne traiterons ici que des établissements dépendant du Ministère des Affaires étrangères. Ceux-ci peuvent être classés en quatre catégories : les lycées et collèges dépendant directement ou indirectement de la DGRCSST, les écoles françaises de l'étranger (reconnues par le Ministère de l'Éducation), les écoles européennes et internationales, les établissements privés recevant une certaine aide de la Direction générale.

1° LES LYCÉES ET COLLÈGES DE LA DGRCSST

Les tableaux placés aux pages ci-après donnent la situation de ces établissements en 1978, tant pour ce qui concerne le nombre des élèves français et étrangers, que pour les effectifs du personnel enseignant.

a) *Situation d'ensemble.*

Ces tableaux recensent **69 lycées et collèges**. Il convient de remarquer que l'an passé, une information semblable avait figuré dans ce rapport ; la comparaison d'une année sur l'autre peut fournir des éléments d'appréciation intéressants sur l'évolution de la situation.

En 1977, le nombre d'élèves s'élevait à 71 855, dont 22 040 Français et 49 815 étrangers. En 1978, on y recense 78 109 élèves, dont 22 719 Français et 55 390 étrangers. Les effectifs sont donc en nette augmentation. Cette observation, cependant, doit être tempérée par le fait que l'an passé, les effectifs de trois établissements d'Espagne (les collèges de Bilbao, San Sebastian et Valence) n'avaient pas été fournis et donc n'avaient pu être comptabilisés. Il n'en demeure pas moins que les lycées et collèges continuent leur croissance, et que celle-ci serait encore plus nette s'ils pouvaient répondre à toutes les demandes : les enfants français sont admis en priorité dans ces établissements, mais par contre, les étrangers n'y sont reçus que dans la limite des places disponibles ; il existe presque partout de longues listes d'attente qui, dans la majeure partie des cas, ne pourront pas être satisfaites.

C'est dans ces lycées et collèges qu'enseigne la majorité des enseignants français détachés en « diffusion » et rémunérés par la DGRCSST. Leur nombre s'élève en 1978 à 1 663. Par ailleurs, le nombre des professeurs français recrutés localement, mais disposant de titres universitaires leur permettant de bénéficier d'un détachement administratif, est important : 1 348. A ces chiffres s'ajoutent 3 011 recrutés locaux français et 1 376 étrangers. Au total, 7 398 enseignants, dont 6 022 Français, se trouvent dans ces établissements. L'encadrement y apparaît donc satisfaisant.

**Effectifs, en 1978, des élèves et des enseignants
des lycées et collèges français et franco-étrangers.**

Pays ou territoire	Nombre de lycées et collèges	Effectifs des élèves inscrits				Effectifs du personnel enseignant ***					
		Français	Nationaux	Bi-nationaux	Étrangers-tiers	TOTAL	Personnel français			VSMA	Personnel étranger
							Rémunéré par le MAE	Contrat local	TOTAL		
EUROPE											
<u>Allemagne fédérale</u>											
	3										
Collège F. de Berlin		313	475	9	41	838	11	13	24	4	
Lycée fr-all Fribourg		101	289	15	5	410	5		5		
Lycée fr-all Sarrebruck		105	77	50	32	264	21		21		
<u>Autriche</u>											
	1										
Lycée F. de Vienne		211	1057	72	376	1716	43	33	76	2 39	
<u>Belgique</u>											
	1										
Lycée F. de Bruxelles		698	240	199	490	1627	30	59	89	3 8	
<u>Espagne</u>											
	5										
Lycée F. de Barcelone		493	2243	375	152	3263	29	82	111	47	
Lycée F. de Madrid		601	2263	480	173	3517	45	81	126	7 39	
Collège F. de Bilbao		21	648	45	12	726	1	18	19	1 14	
Collège F. St Sébastien		40	642	67	5	754	2	17	19	1 12	
Collège F. de Valence		170	1244	64	49	1527	1	48	49	2 16	
<u>Grande-Bretagne</u>											
	1										
Lycée F. de Londres		714	662	255	480	2111	24	84	108	5 38	
<u>Italie</u>											
	1										
Lycée Chateaubriand Rome		288	542	102	263	1197	27	48	75	3 14	
<u>Portugal</u>											
	1										
Lycée Lapierre Lisbonne		269	1222	144	210	1845	21	46	67	1 50	
<u>Turquie</u>											
	1										
Classes internat. Ankara		17	59	4	30	110	3	12	15	3	
TOTAL EUROPE	14	4041	1663	1881	2320	19905	263	541	804	29 280	
AFRIQUE											
	5										
<u>Algérie</u>											
Lycée Descartes Alger		775	361	384	267	1787	64	46	110	10 10	
Lycée Pasteur Oran		319	75	105	96	595	30	15	45	2 3	
Lycée Curie Annaba		274	40	71	28	413	24	7	31	3 3	
CES V. Hugo Comstantine		28	7	3	12	50	4		4	1 2	
CFS. Bordj el Kiffan		76	3	20	14	113	4	2	6		

Pays ou territoire	Nombre de lycées et collèges	Effectifs des élèves inscrits				Effectifs du personnel enseignant ***					
		Français	Nationaux	Bi-nationaux	Etrangers-tiers	TOTAL	Personnel français				
							Rémunéré par le MAE	Contrat local	TOTAL	dont : VSMA Personnel étranger	
AFRIQUE suite											
Ethiopie											
Lycée Guebré Mariam à Addis Abeba	1	103	1584		320	2007	40	25	65	1	23
Libye											
Ecole fr-liby Tripoli	1	253	99	9	265	626	10	16	26	4	14
Maroc											
Lycée Lyautey Casablanca	5	2481	2691	281	388	5841	329	18	347	51	1
Lycée V. Hugo Marrakech		287	307		47	641	31	3	34	6	2
Lycée P. Valéry Meknes		227	636	32	60	955	55	2	57	7	
Lycée Descartes Rabat		795	2010	119	203	3127	145	6	151	18	1
Lycée Regnault Tanger		124	354	25	81	584	26	2	28	1	2
Groupes scolaires	6	374	386	39	78	877	38	1	39	3	1
Tunisie											
Lycée F. La Marsa	5	599	638	89	144	1470	53	11	64	11	5
Lycée F. Mutuelleville		530	808	322	223	1883	56	9	65	14	6
Lycée Carnot à Tunis		440	749	188	51	1428	90	6	96	15	8
Lycée F. de Sfax		74	34	19	5	132	7	1	8		
CES Sousse		31	27	7	12	77	3		3		1
TOTAL AFRIQUE	23	7790	10809	1713	2294	17672	1009	170	1179	149	80
AMERIQUE											
Argentine											
Lycée Mermoz Buenos Aires	2	179	549	260	127	1115	16	22	38	1	56
Col. All. fr. Martinez		71	161	74	51	357	12	3	15		12
Bolivie											
Collège fr-bol La Paz	1	30	932	9	16	987	5	13	18	3	23
Brésil											
Lycée fr-bré Rio de J.	2	216	69	33	128	446	9	25	34	1	8
Lycée fr-bré Sao Paulo		387	306	230	191	1114	17	20	37	4	25

Pays ou territoire	Nombre de lycées et collèges	Effectifs des élèves inscrits				Effectifs du personnel enseignant ***					
		Français	Nationaux	Bi-nationaux	Etrangers-tiers	TOTAL	Personnel français			VSMA	Personnel étranger
							Rémunéré par le MAE	Contrat local	TOTAL		
AMERIQUE suite											
Canada											
	3										
Lycée Claudel Ottawa		79	302	10	108	499	10	10	20	1	7
Col. Stanislas Montréal		201	960	204	120	1485	9	57	66		14
Collège M. de France		256	636	116	168	1176	11	50	61	4	7
Chili											
	5										
Lycée St Exupéry Santiago		100	1275	199	69	1643	21	4	25	2	55
Lycée de Gaulle Concepcion		6	774	59	5	844	10	2	12		37
Collège Mermoz Curico		4	526	50		580	2		2		25
Collège Gay Osorno		12	636	72		720	6	3	9		38
Collège de Traiguén			144	26		170	1	1	2		15
Colombie											
	2										
Lycée Valéry Cali		18	610	28	72	728	5	10	15	1	31
Lycée Pasteur Bogota		127	1426	54	77	1684	31	26	57	4	29
Costa-Rica											
	1										
Lycée fr-cos San José		26	655	5	96	782	15	3	18	6	2
Equateur											
	1										
Collège La Condamine Quito		88	496	9	57	650	11	3	14	2	17
Etats-Unis											
	2										
Lycée intern. Washington		239	64	82	285	670	5	37	42	2	12
École bilingue San Francisco		44	238	20	23	325	1	18	19		12
Mexique											
	2										
Lycée fr-mex Mexico		336	1712	338	251	2637	43	82	125	16	46
Col. fr-mex Guadalaajara		29	1418		23	1470	8	6	14		61
Pérou											
	1										
Collège fr-per Lima		77	871	148	87	1183	18	15	33	1	37
Uruguay											
	1										
Lycée F. Montevideo		65	1516	68	48	1697	20	5	25	4	58
TOTAL AMERIQUE	23	2590	16276	2094	2002	22962	286	415	701	52	627

Pays ou territoire	Nombre de lycées et collèges	Effectifs des élèves inscrits					Effectifs du personnel enseignant ***				
		Français	Nationaux	Bi-nationaux	Etrangers-tiers	TOTAL	Personnel français			V.S.N.A. personnel étranger	
							Rémunéré par le MAE	Contrat local	TOTAL dont :		
ASIE											
<u>Inde</u>	1										
Lycée F. Pondichéry		805	57		2	864	28	11	39	9	9
<u>Iran</u>	1										
Lycée Razi Téhéran		677	2429	301	180	3587	30	122	152	2	52
<u>Japon</u>	1										
Lycée fr-jap Tokyo		141	134	44	123	442	11	15	26	3	10
<u>Liban</u>	5										
Lycées MLP	3	79	4591	135	129	4934	21	54	75	4	203
Col Protos. Beyrouth		51	1203	32	111	1397	10	7	17		63
Col intern. Beyrouth		2	955	4	94	1055	2	4	6		33
<u>Viet Nam</u>	1										
Ecole Collette Saigon		339			18	357	3	9	12		19
TOTAL ASIE	9	2094	9369	516	657	12636	105	222	327	18	309
TOTAUX	69	16515	48117	6204	7273	78109	1663	1348	3011	248	1376

b) *Problèmes particuliers.*

Aucune mutation ne s'est produite, pour cette catégorie d'établissements, au cours de l'année écoulée : après l'élimination de notre dispositif scolaire au Viet-Nam, l'école consulaire de Saigon (Hochiminhville) continue seule à fonctionner avec des effectifs réduits, les Vietnamiens étant, malgré leur désir, empêchés de la fréquenter.

Par contre, le projet de la loi de finances pour 1979 et les réductions draconiennes effectuées dans le personnel enseignant en Afrique du Nord laissent craindre la fermeture d'au moins un grand établissement : le lycée Carnot de Tunis. Des crédits d'investissement placés au titre V du budget de la DGRCSST prévoient des travaux d'extension au lycée de Mutuelleville pour accueillir les élèves de Carnot.

L'éventualité de la fermeture du lycée Carnot émeut vivement la population française et tunisienne. Situé en pleine ville de Tunis, cet établissement scolarise actuellement 1 428 élèves, dont 628 Français et 749 Tunisiens et 51 étrangers-tiers. L'éloignement du lycée de Mutuelleville et son actuelle exigüité ne permettront pas à tous les élèves de Carnot de s'y rendre.

Les organisations françaises de Tunisie, qui ont demandé aux Sénateurs des Français établis hors de France d'intervenir vigoureusement à ce sujet, regrettent particulièrement qu'aucune concertation avec elles n'ait eu lieu avant qu'une décision ne soit prise. Elle conteste l'indication donnée par le Ministère des Affaires étrangères, selon laquelle ce sont les autorités tunisiennes qui souhaiteraient reprendre l'établissement. Elles remarquent enfin que les dépenses prévues à Mutuelleville sont bien supérieures à ce qu'aurait coûté un simple aménagement du lycée Carnot.

Votre commission s'étonne qu'on puisse délibérément envisager la fermeture d'un lycée de près de 1 500 élèves, représentant une très ancienne tradition dans la capitale d'un Etat ami francophone et fonctionnant à la satisfaction générale. Ce serait là un précédent grave. Elle demande à la DGRCSST d'étudier ce cas particulier, qui risque de se reproduire en Afrique du Nord, et de voir si une solution plus conforme aux vœux de la communauté française et de la population locale ne pourrait pas être trouvée.

Par ailleurs, sous le titre IV du budget, dans l'ajustement aux besoins de crédits afférents aux subventions de fonctionnement des établissements, nous notons la simple reconduction, à la ligne 42-21-23, de la subvention spéciale de 800 000 F destinée

à lutter contre l'élévation des frais de scolarité dans les lycées de la DGRCSST. Jusqu'à présent, cette aide n'a pu être appliquée qu'à deux établissements : ceux de Bruxelles et de Londres. D'autres lycées, qui auraient pourtant grand besoin d'un soutien analogue comme ceux de Madrid, Barcelone, Rome ou Vienne, n'en bénéficient pas.

2° LES ÉCOLES FRANÇAISES DE L'ÉTRANGER

En dehors des 69 lycées et collèges gérés directement ou indirectement par la DGRCSST, la scolarisation française à l'étranger est assurée par une centaine d'écoles administrées par des associations de parents d'élèves ou des fondations à but non lucratif reconnues par les autorités françaises. *Ces écoles continuent à connaître un essor rapide, spontané, qui témoigne de la vitalité de l'enseignement français à l'étranger et du désir de nos compatriotes de donner à leurs enfants une éducation analogue à celle qu'ils auraient reçue en France.*

a) Effectifs et situation d'ensemble.

Le nombre de ces écoles était l'an passé de 125. On en recense 129 en 1978, comme l'indique le tableau publié dans les pages suivantes. Il faut remarquer, toutefois, que dans cette liste, qui est celle fournie par l'Association nationale des écoles françaises de l'étranger, figurent les écoles de sept pays africains (Cameroun, Congo, Haute-Volta, Madagascar, Burundi, Rwanda et Zaïre) qui ne dépendent pas du Ministère des Affaires étrangères, mais de celui de la Coopération.

L'année dernière, nous avons noté que ces 125 écoles scolarisaient 26 726 élèves, dont 13 825 Français et 12 901 étrangers. Cette année, la mise à jour du tableau fait ressortir que dans les 129 écoles 29 362 enfants sont scolarisés, dont 14 332 Français et 15 030 étrangers. La progression est significative.

Il faut noter, bien que ces établissements, créés sur l'initiative de nos compatriotes, soient destinés tout d'abord à la scolarisation des jeunes Français, que le nombre des étrangers y augmente rapidement. Ceux-ci sont toujours demandeurs d'enseignement français. Ces étrangers sont loin, d'ailleurs, d'être toujours des nationaux du pays ; en quelques endroits, même, ces écoles leur sont interdites. Les élèves étrangers sont très souvent des « étrangers-tiers », c'est-à-dire des enfants d'autre nationalité, et, bien souvent, les enfants du corps diplomatique. Il est digne de

mention que les diplomates des pays étrangers, amenés à se déplacer de par le monde, choisissent souvent l'enseignement français, tant pour le bon renom de celui-ci que pour le fait qu'ils trouvent une école française dans presque toutes les capitales du monde. Cette simple constatation est un argument supplémentaire pour le maintien et le renforcement du réseau des établissements français qui, loin de constituer une survivance du passé, comme on le prétend parfois très abusivement, répond à des besoins très actuels et à des sollicitations pressantes.

**Effectifs, en 1978, des élèves et des enseignants
des écoles françaises à l'étranger.**

PAYS	VILLE	Nombre d'élèves			Nombre d'enseignants			
		Français	Etrangers	Total	Détachés		Recrutés locaux	Total
					P. Etat	P. loc.		
I EUROPE								
<u>Allemagne</u>	Bad-Godesberg	110	202	312	4	2	17	23
	Dusseldorf	114	50	164	3	5	10	18
	Francfort	194	116	310	6	3	12	21
	Hambourg	60	66	126	0	1	13	14
	Munich	119	184	303	6	9	13	28
	Sarrebruck	161	84	245	6	4	4	14
	Stuttgart	18	10	28	0	2	0	2
<u>Belgique</u>	Gand	31	31	62	2	0	2	4
<u>Bulgarie</u>	Sofia	14	14	28	1	1	2	4
<u>Danemark</u>	Copenhague	145	198	343	1	10	21	32
<u>Espagne</u>	Alicante	407	739	1.146	3	15	24	42
	Barcelone (1)	91	732	823	0	3	38	41
	Barcelone (1)	32	26	58	0	0	5	5
	Benidorm	16	4	20	0	1	1	2
	Ibiza	41	39	80	0	0	5	5
	Madrid	22	0	22	0	0	3	3
	Malaga	152	105	257	1	4	7	12
	Palma	124	67	191	0	4	8	12
	Saragosse	30	54	84	0	3	5	8
<u>Finlande</u>	Helsinki	26	13	39	1	0	5	6
<u>G-Bretagne</u>	Londres	171	90	261	1	6	5	12
<u>Grèce</u>	Athènes	369	420	789	5	3	35	43
	Salonique	26	18	44	0	2	1	3
<u>Hongrie</u>	Budapest	23	18	41	0	1	2	3
<u>Irlande</u>	Dublin	54	48	102	2	0	6	8
<u>Italie</u>	Florence	18	4	22	1	1	0	2
	Milan	280	291	571	9	21	14	44
	Naples	12	6	18	0	2	2	4
	Turin	70	184	254	1	11	16	28
<u>Norvège</u>	Oslo	108	76	184	0	8	5	13
<u>Pays-Bas</u>	Amsterdam	30	20	50	0	3	0	3
	La Haye	366	215	581	5	20	19	44
	Rotterdam (2)	2	12	14	0	0	1	1
<u>Pologne</u>	Varsovie	60	55	115	1	2	11	14
<u>Roumanie</u>	Bucarest	44	99	143	1	4	7	12
<u>Suisse</u>	Bâle	41	42	83	4	0	0	4
	Berne	54	43	97	2	0	3	5
	Genève	90	62	152	6	1	1	8
	Zurich	96	144	240	5	1	15	21

PAYS	VILLE	Nombre d'élèves			Nombre d'enseignants			
		Français	Etrangers	Total	Détachés		Recrutés locaux	Total
					P. Etat	P. loc.		
<u>Suède</u>	Stockholm	108	217	325	0	5	18	23
<u>Tchécoslova.</u>	Prague	27	70	97	2	1	3	6
<u>Turquie</u>	Ankara	28	182	210	1	3	5	9
	Istanbul	99	252	351	1	10	26	37
<u>U.R.S.S.</u>	Moscou	81	180	261	4	0	17	21
<u>Yougoslavie</u>	Belgrade	47	89	136	0	2	8	10
Total	45 écoles	4.211	5.571	9.782	85	174	415	674
II AMERIQUE								
<u>Brésil</u>	Brasilia	53	66	119	3	0	10	13
	Récife	14	0	14	1	0	0	1
<u>Cuba</u>	La Havane	14	53	67	0	1	5	6
<u>El Salvador</u>	San Salvador	42	283	325	5	1	18	24
<u>Etats-Unis</u>	Boston	33	21	54	0	1	3	4
	Houston	23	3	26	1	2	0	3
	San Francisco	132	48	180	1	11	7	19
<u>Guatemala</u>	Guatemala	40	240	280	5	1	13	19
<u>Haïti</u>	Port-au-Prince	114	145	259	5	1	20	26
<u>Fonduras</u>	Tegucigalpa	24	148	172	3	1	12	16
<u>Nicaragua</u>	Managua	25	355	380	1	1	21	23
<u>Panama</u>	Panama	16	7	23	0	0	2	2
<u>Paraguay</u>	Asuncion	10	2	12	0	0	2	2
<u>Uruguay</u>	Paysandu	18	95	113	0	1	3	4
<u>Vénézuela</u>	Caracas	200	550	750	11	10	21	42
Total	15 écoles	758	2.016	2.774	36	31	137	204
III AFRIQUE								
<u>Afrique Sud</u>	Johannesburg	87	7	94	2	2	8	12
<u>Angola</u>	Luanda	13	30	43	1	0	2	3
<u>Bénin</u> (3)	Cotonou	249	161	410	9	4	13	26

PAYS	VILLE	Nombre d'élèves			Nombre d'enseignants			
		Français	Etrangers	Total	Détachés		Recrutés locaux	Total
					P. Etat	P. loc.		
<u>Burundi</u> (3)	Bujumbura	165	184	349	11	13	9	33
<u>Cameroun</u> (3)	Douala	1.297	349	1.646	16	19	40	75
	Yaounde	256	57	313	11	1	14	26
<u>Congo</u> (3)	Brazzaville	452	98	550	14	14	7	35
	Pointe Noire	480	65	545	11	3	19	33
<u>Egypte</u>	Alexandria	19	0	19	0	0	4	4
	Le Caire	188	252	440	6	9	12	27
<u>Gambie</u>	Banjul	8	21	29	1	0	2	3
<u>Ghana</u>	Accra	93	280	373	1	3	22	26
<u>Guinée</u>	Conakry	97	65	162	2	1	7	10
<u>Haute-Volta</u> (3)	Bobo-Dioulasso	96	29	125	1	2	16	19
	Ouagadougou	362	158	520	7	3	21	31
<u>Kénya</u>	Nairobi	95	120	215	1	3	17	21
<u>Libéria</u>	Monrovia	37	154	191	1	1	10	12
	Benghazi	99	141	240	2	2	8	12
<u>Libye</u>	Tripoli	166	390	556	3	3	31	37
	Antalaha	39	26	65	1	1	2	4
<u>Madagascar</u> (3)	Antananarivo	532	409	941	9	17	12	38
	Antsirabe	95	79	174	4	2	4	10
	Diego Suarez	172	113	285	10	4	6	20
	Fianarantsoa	54	41	95	3	2	2	7
	Fort Dauphin	65	42	107	1	1	2	4
	Majunga	254	156	410	8	2	8	18
	Mananjary	45	50	95	2	1	3	6
	Tamatave	312	413	805	11	5	19	35
	Tananarive	570	381	951	49	4	14	67
<u>Mozambique</u> (4)	Maputo							
<u>Nigéria</u>	Kaduna	50	2	52	0	2	3	5
	Kano	54	54	108	0	1	4	5
	Lagos	228	105	333	2	11	14	27
<u>Ouganda</u>	Kampala	7	46	53	1	0	2	3
<u>Rwanda</u> (3)	Butare	20	15	35	0	0	2	2
	Kigali	59	30	89	3	2	10	15
<u>Sierra Léone</u>	Freetown	18	17	35	0	0	2	2
<u>Soudan</u>	Khartoum	20	20	40	1	0	4	5
<u>Tanzanie</u>	Dar es Salaam	8	45	53	1	0	6	7

PAYS	VILLE	Nombre d'élèves			Nombre d'enseignants			
		Français	Etrangers	Total	Détachés		Recrutés locaux	Total
					P. Etat	P. loc		
<u>Zaïre (3)</u>	Kinshasa	497	471	968	24	2	33	59
	Kolwezi							
	Lubumbashi	102	96	198	2	2	7	11
Total	40 écoles	7.565	5.527	13.092	235	143	445	823
IV ASIE- OCEANIE								
<u>Afghanistan</u>	Kaboul	30	10	40	1	3	0	4
<u>Arabie-Saoud.</u>	Damman	20	110	130	1	0	10	11
	Jeddah	74	146	220	1	2	10	13
	Riyadh	145	99	244	2	2	18	22
<u>Australie</u>	Canberra	21	213	234	2	7	7	16
	Melbourne	25	1	26	1	1	3	5
	Sydney	45	12	57	1	2	2	5
<u>Bahrein</u>	Manama	35	15	50	1	1	1	3
<u>Chine</u>	Pékin	27	107	134	2	5	2	9
<u>Corée</u>	Séoul	22	10	32	1	0	4	5
<u>E.A.U.</u>	Abu Dhabi	235	90	325	2	12	13	27
	Sharjah	70	12	82	4	0	3	7
<u>Hong-Kong</u>	Hong-Kong	122	58	180	4	3	14	21
<u>Inde</u>	New-Delhi	19	37	56	1	2	3	6
<u>Indonésie</u>	Bandung							
	Jakarta	70	92	162	2	2	16	20
<u>Irak</u>	Bagdad	125	117	242	2	2	13	17
<u>Iran</u>	Ispahan (5) Téhéran	42	28	70	0	1	2	3
<u>Israël</u>	Jérusalem	32	36	68	0	0	9	9
	Tel Aviv	43	21	64	2	0	12	14
<u>Japon</u>	Tokai-Mura (6)							
<u>Jordanie</u>	Amman	18	11	29	1	1	2	4
<u>Koweït</u>	Koweït	79	394	473	1	5	18	24
<u>Laos</u>	Vientiane (7)							
<u>Malaisie</u>	Kuala Lumpur	20	17	37	1	0	3	4

PAYS	VILLE	Nombre d'élèves			Nombre d'enseignants			
		Français	Etrangers	Total	Détachés		Recrutés locaux	Total
					F.Etat	P.loc		
<u>Oman</u>	Mascate	23	12	35	0	0	2	2
<u>Pakistan</u>	Karachi	30	2	32	0	0	3	3
<u>Philippines</u>	Manille	16	3	19	1	0	3	4
<u>Qatar</u>	Doha	30	65	95	1	1	7	9
<u>Singapour</u>	Singapour	100	17	117	2	2	5	9
<u>Syrie</u>	Damas	192	136	328	7	2	14	23
<u>Thaïlande</u>	Bangkok	88	45	133	2	2	14	18
Total	29 écoles	1.798	1.916	3.714	46	53	213	317
TOTAUX	129 écoles	14.332	15.030	29.362	402	406	1.210	2.018

(1) A Barcelone, où existe par ailleurs un lycée français de plus de 3000 élèves relevant directement de la DGRST, se trouvent deux établissements classés comme « Ecoles françaises de l'étranger » : les écoles Ferdinand de Lesseps (823 élèves) et le Centre de formation expérimentale (58 élèves).

(2) L'école de Rotterdam a rouvert en 1978, mais la plupart des enfants français de cette ville se rendent au lycée français de La Haye.

(3) Les pays de l'Afrique francophone marqués de ce chiffre ne relèvent pas du Ministère des Affaires étrangères, mais du Ministère de la Coopération. Cependant, les établissements de ces pays figurant sur le tableau ci-dessus fonctionnent comme « écoles françaises de l'étranger ». Ils sont portés ici « pour mémoire », de façon à avoir une vue d'ensemble de cette catégorie d'établissements, qui est regroupée dans l'Association nationale des écoles françaises de l'étranger.

(4) L'école de Maputo, en Mozambique, a été créée en 1978 : aucune indication n'a été fournie sur les effectifs actuels.

(5) Même observation pour l'école de Téhéran, ouverte pour desservir le lycée Razi, dont l'effectif approche de 4000 élèves.

(6) L'école de Tokai-Mura n'a pas été rouverte à la rentrée de 1978.

(7) Les autorités laotiennes n'ont pas autorisé la réouverture de l'école de Vientiane.

Parmi ces 129 écoles, 45 se situent en Europe, scolarisant 9 782 élèves (4 211 Français et 5 571 étrangers), 15 sont implantées en Amérique, avec 2 774 élèves (758 Français et 2 016 étrangers), 40 se trouvent en Afrique avec 13 092 élèves (7 565 Français, 5 517 étrangers), 29 en Asie et Océanie avec 3 714 (1 798 Français et 1 916 étrangers).

C'est en Asie que l'on relève les mutations les plus nettes. La disparition du dispositif indochinois se confirme, puisque l'école française de Vientiane n'a pas été autorisée à rouvrir à la rentrée de 1978. Par contre, des écoles nouvelles sont créées en Indonésie (Bandung), dans les Emirats arabes (Sharjah) et en Iran, où il a été nécessaire non seulement d'ouvrir une école à Ispahan, mais de prévoir un établissement de desserrement pour le lycée Razi (on peut se demander, évidemment, ce qu'il va advenir de ces implantations après les événements actuels en Iran). La montée des écoles dans les pays pétroliers est la plus spectaculaire ; on recense déjà 473 élèves à Koweït, 325 à Abu Dhabi, et en Arabie saoudite, 244 à Riyadh, 220 à Jeddah, 130 à Damman.

Votre Commission des Affaires culturelles note avec satisfaction cet essor, qui apporte, sur le terrain, le démenti le plus formel à ceux qui pensent, sans doute par manque d'information, que l'enseignement français est en régression à l'étranger. Elle estime que le soutien à ces écoles doit constituer l'une des actions prioritaires de la DGRCS.

b) Besoins des écoles françaises à l'étranger.

Ces écoles, scolarisant leurs élèves selon les programmes de l'enseignement métropolitain et les conduisant à des diplômes français, ont été reconnues par le Ministère de l'Education qui leur accorde son aide sous forme de subvention de fonctionnement et de bourses attribuées aux familles françaises pour leur permettre de faire face aux frais de scolarité, souvent très élevés. De son côté, le Ministère des Affaires étrangères intervient dans deux domaines : le détachement de professeurs et les aides d'investissement.

— en ce qui concerne le personnel enseignant, le tableau des pages précédentes fait ressortir que l'encadrement est loin d'être aussi satisfaisant que dans les lycées et collèges. On y relève en effet 402 professeurs détachés rémunérés par l'Etat, contre 1 616 recrutés localement (parmi lesquels 406 détachés administratifs). Il est évident que l'aide la plus utile qui puisse être donnée à ces établissements, tant du point de vue pédagogique que financier, consiste dans l'envoi d'enseignants dont les traitements sont pris en charge par l'Etat.

L'an passé, la raison essentielle qui avait conduit votre Commission des Affaires culturelles à donner un avis *défavorable* à l'adoption du projet de budget pour 1978 était qu'aucun emploi nouveau n'était créé dans ces écoles. Cette omission est réparée cette année : le projet de loi de finances pour 1979 porte au titre III la création de 28 emplois de chargés d'enseignement représentant, à la ligne budgétaire 03-11-10, la somme de 5 678 000 F. C'est là la mesure nouvelle la plus positive du budget de la DGRCSST : votre commission en prend acte avec satisfaction.

La Direction générale a fait savoir que ces créations porteraient sur 13 professeurs certifiés ou PEGC et 15 instituteurs. Les premiers iront notamment à Jakarta, Abu Dhabi, Téhéran, Pondichéry, Francfort, Fribourg, Stockholm, Athènes ; les seconds à Jeddah, Koweït, Karachi, Delhi, Manille, Séoul, Manama (Bahrein), Guatemala, São Paulo, Managua (Nicaragua), Belgrade, Saragosse, Kampala, Maputo (Mozambique). Ces postes seront à ajouter aux totaux publiés aux pages précédentes. Il était évidemment anormal d'y lire que les écoles de Stockholm (avec 325 élèves), Belgrade (366 élèves), Saragosse, n'avaient aucun détaché budgétaire, ou que Jeddah (220 élèves), Managua (380 élèves) en avaient un seul...

Certaines anomalies, cependant, subsistent. La plus frappante est celle des écoles Ferdinand-de-Lesseps de Barcelone qui, avec 823 élèves (dont 91 Français), ne bénéficient d'aucun professeur détaché. La raison en est que cet établissement, jusqu'à présent, dispensait un enseignement qui avait été jugé plus espagnol que français ; les programmes en ayant été modifiés dans le sens d'une francisation et l'établissement ayant été reconnu comme « école française de l'étranger » à la suite d'une réorganisation administrative menée par la Société française de bienfaisance, il conviendra sans doute que la DGRCSST règle dans un sens bienveillant ce cas particulier.

— *l'autre forme d'aide accordée par la DGRCSST consiste en subvention d'investissement.* Les crédits figurent au titre VI du projet de budget pour 1979, mais ils demeurent bien faibles. Sous le titre général de « Subventions et participations pour la réalisation de diverses opérations immobilières », ils comprennent, au chapitre 68-81-10, 6 845 000 F en autorisation de programmes et 4 900 000 F en crédits de paiement.

Ces sommes seraient assez satisfaisantes si elles étaient réservées aux écoles françaises de l'étranger ; il est prévu déjà que six établissements vont en bénéficier : ceux de Munich, Istanbul, Damas, Jeddah, Athènes et Guatemala. Mais sur les mêmes crédits figurent également les investissements destinés aux Alliances françaises à Sydney, Toronto, Belem et Guadalajara.

La répartition entre les deux parties prenantes n'a pas encore été fixée par la DGRGST, mais il est certain que les disponibilités seront trop faibles pour permettre tous les aménagements, constructions et acquisitions qui seront nécessaires aux écoles françaises en 1979. Là encore, l'intervention de l'Association nationale des écoles françaises de l'étranger s'avèrera nécessaire.

Cette Association, créée en 1975, à la suite d'une initiative sénatoriale, rend des services notoires par la possibilité qu'elle offre d'obtenir la garantie de l'Etat pour des emprunts contractés par les écoles soit auprès des banques locales, soit à la Caisse des Dépôts et Consignations. Son intervention a permis cette année la construction de nouveaux locaux scolaires à Londres, à Munich, à Port-au-Prince, à Zurich, au Caire, à Düsseldorf (où le Président du Sénat était l'invité d'honneur à l'inauguration). Mais il n'en demeure pas moins que les problèmes à résoudre restent considérables, notamment dans les pays comme l'Arabie saoudite où la législation locale crée des difficultés difficilement surmontables.

L'an passé, votre commission s'était élevée contre l'insuffisance des crédits figurant dans les dépenses en capital, et au cours de la discussion budgétaire une « rallonge » de 2 millions de francs avait été consentie. La situation est meilleure dans le présent projet de loi de finances, mais il est certain que les crédits s'avèreront encore insuffisants.

Votre commission souligne que l'aide aux écoles françaises de l'étranger doit avoir un caractère d'urgence et que, pour normaliser la situation d'ensemble, il faut chaque année prévoir des créations de postes d'enseignants et dégager les crédits substantiels pour les aménagements et constructions scolaires. Ces deux lignes budgétaires entrent bien dans les priorités du VII^e Plan, qui prévoit l'accompagnement des actions d'expansion économique française à l'étranger.

3° ECOLES EUROPÉENNES, ECOLES PRIMAIRES ET ENSEIGNEMENT PRIVÉ

Nous ne citons que pour mémoire les deux premières catégories de ces établissements. Les cinq écoles européennes qui bénéficient du soutien de la DGRGST se situent à Karlsruhe (Allemagne), Bruxelles et Mol (Belgique), à Luxembourg et à Varese (Italie).

D'autre part, la Direction générale apporte son concours à 96 écoles primaires en Afrique du Nord : 44 en Algérie, scolarisant 4 947 élèves (2 891 Français, 629 binationaux, 558 Algériens, 869 étrangers-tiers), encadrés par 182 professeurs détachés ; 34 au Maroc, scolarisant 10 371 élèves (4 388 Français, 1 055 binationaux, 4 128 Marocains, 800 étrangers-tiers) avec 333 enseignants détachés ;

18 en Tunisie, scolarisant 2 635 élèves (1 136 Français, 457 binationaux, 733 Tunisiens, 309 étrangers-tiers) encadrés par 106 enseignants.

Enfin, la DGRCSST apporte une aide à un certain nombre d'établissements privés dispensant un enseignement français. Cette aide consiste surtout en contrats-types pour les enseignants et, accessoirement, en subventions gardant en principe un caractère exceptionnel.

C'est ainsi que *six écoles frontalières de Belgique* se partagent depuis deux ans une subvention de 50 000 F... Il faut remarquer à quel point cette contribution est modique, en comparaison du nombre d'élèves français scolarisés et des besoins de ces établissements dans lesquels, il faut le souligner, ne se trouve aucun professeur rémunéré par la France ni même aucun enseignant bénéficiant de contrats.

A la rentrée de septembre 1978, on recense au collège de la Salle d'Estampuis 639 élèves, dont 604 Français ; à l'école de la Providence de Templeuve 191 élèves, tous français ; au collège des Maristes, à Péruwelz, 146 élèves, dont deux étrangers seulement ; à l'Institution chrétienne de Chimay 180 élèves français. Deux établissements sont en perdition : les Bernardines, à Bonsecours, avaient accueilli 80 élèves, dont 37 Français en 1977-1978 ; les frais de scolarité ayant dû être considérablement augmentés, elles n'en retrouvent que 38, dont 16 Français, à la dernière rentrée ; les Dames de Saint-Maur, à Callenelle, regroupaient encore 170 élèves en 1977-1978 ; quelques dizaines seulement se sont présentés en septembre 1978, et elles doivent se résigner à une fermeture prochaine.

Certes, ces établissements confessionnels scolarisent depuis le début du siècle des élèves qui viennent surtout du département du Nord, ce qui place leur action dans une optique particulière. Mais ils accueillent aussi, depuis ces dernières années, des jeunes Français dont les parents habitent les Flandres et qui, par suite des nouvelles lois scolaires de cette province belge, n'y trouvent plus d'école scolarisant leurs enfants en français. Ceux de ces établissements qui possèdent un internat, comme le collège la Salle d'Estampuis, reçoivent aussi des enfants dont les familles sont établies au loin à l'étranger.

Il est évident qu'une subvention de 50 000 F, à partager en six, ne résoud à peu près en rien les problèmes de ces écoles. Elles sont appelées à disparaître si une action plus substantielle n'est pas entreprise.

Si nous avons cité l'exemple des écoles frontalières de Belgique, c'est que, en dépit de ses aspects particuliers, il est typique d'une situation générale. Des problèmes analogues existent à l'étranger dans d'autres établissements privés français à vocation confessionnelle qui ont rendu de grands services à la propagation de notre langue et risquent aujourd'hui de disparaître, ce qui serait dommage, indépendamment de toute préoccupation religieuse, pour la présence française dans le monde.

C'est la raison pour laquelle le Conseil supérieur des Français de l'étranger a demandé au Gouvernement de rechercher dans quelle mesure il serait éventuellement possible d'appliquer certaines dispositions de la loi du 25 novembre 1977 (loi Guerneur) aux écoles privées d'enseignement français à l'étranger. *Il ne serait sans doute pas inutile, qu'en liaison avec le Service des Affaires internationales du Ministère de l'Education, la DGRCSST s'intéresse à cette étude.*

*
**

Il resterait, pour déterminer l'étude des actions de diffusion de la DGRCSST dans le domaine culturel, à parler des échanges artistiques. Dans le rapport de l'an passé, nous avons publié la liste des principales manifestations patronnées par le Ministère des Affaires étrangères ; nous ne donnerons pas une nouvelle fois cette information. Votre commission se contentera de souligner que, dans la progression générale du budget des relations culturelles, les crédits destinés aux échanges artistiques sont majorés de 16,9 % dans le projet de loi de finances pour 1979.

CHAPITRE IV

LES ACTIONS DE COOPERATION DE LA DGRCSST

La coopération culturelle scientifique et technique menée par la DGRCSST concerne un nombre sans cesse croissant de pays en voie de développement. En effet, ce sont aujourd'hui plus de quatre-vingt-dix Etats qui bénéficient de l'assistance française sous forme d'enseignants et d'experts, par l'attribution de bourses d'étude et de stages ou par l'organisation de programmes communs de recherche et de développement.

A ces diversifications de partenaires s'ajoute une grande variété de secteurs d'intervention. Ceux-ci recouvrent la quasi-totalité des activités concourant au développement : agriculture, santé publique, formation technologique, travaux publics, administration, etc.

A. — Situation générale.

Dans le cadre du budget de la DGRCSST, les crédits pour la coopération qui étaient en 1978 de 894 millions de francs atteignent en 1979 913 millions, soit une augmentation de 11,7 %. Cet accroissement est meilleur que celui de l'an passé, qui n'avait été que de 8,6 %, mais il est encore insuffisant pour le simple maintien des moyens. La coopération marquera donc en 1979 une nouvelle régression : votre Commission des Affaires culturelles le déplore.

1° PRINCIPALES LIGNES D'ACTION

Les lignes de force de notre politique de coopération concrétisent deux grandes orientations de base visant à privilégier la formation des formateurs et celle des cadres scientifiques et techniques. Ces choix paraissent comme essentiels dans la mesure où ils peuvent à terme assurer la démultiplication de l'action entreprise, contrairement aux activités de substitution qui sont progressivement abandonnées.

a) Des « profils » nouveaux.

Dans sa présentation du budget pour 1979, la DGR CST explique que l'enseignant français d'hier, chargé d'une classe, ou le coopérant technique assumant temporairement des fonctions d'autorité en se substituant aux responsables nationaux, ont fait place à des fonctions très différentes : des professeurs nationaux sont formés avec l'appui de la France, les enseignants en coopération sont groupés au niveau des universités, des écoles normales, tandis que les coopérants techniques se rassemblent dans des opérations qui forment un tout : interventions agronomiques, instituts de technologie, recherche minière ou hydraulique, appui à des bureaux d'études ou de planification étrangers.

Ces profils nouveaux se substituent naturellement que peu à peu aux anciens, mais la physionomie d'ensemble de la coopération culturelle et technique doit être considérée comme radicalement transformée par rapport à 1960 ou même 1970.

Cette orientation relativement récente de l'intervention française commence à donner des résultats satisfaisants. Elle se traduit par de **grands programmes de formation d'ingénieurs et de techniciens** souvent élaborés en liaison étroite avec les entreprises françaises, et qui combinent l'organisation de cycles de séjours en France pour le perfectionnement et la mise en place d'appareils de formation dans les pays partenaires. L'intérêt de ces pays pour ce type d'opération globale se manifeste par le fait qu'ils ont pris, dans la plupart des cas, l'initiative de ces projets (et qu'ils en partagent souvent les charges).

b) *L'utilisation des crédits.*

L'évolution du budget de la coopération doit être appréciée en tenant compte du fait que la totalité des réductions de crédits (35 millions de francs) résultant de la renégociation des conventions de coopération avec l'Algérie et la Tunisie est maintenue à la disposition de la DGR CST pour lui permettre, d'une part, d'assurer le lancement, à hauteur de 10 millions de francs, d'une opération nouvelle relative à la création en Tunisie d'une deuxième chaîne de télévision exclusivement francophone et, d'autre part, de financer les dépenses afférant à l'amélioration de la condition des boursiers étrangers en France.

Indépendamment de ces deux mesures, les ajustements de crédits figurant dans le projet de loi de finances pour 1979 au titre de la coopération sont destinés essentiellement à couvrir les dépenses supplémentaires résultant de la majoration des rémuné-

rations des coopérants en fonction de l'évolution des rémunérations publiques, et l'incidence de l'augmentation des coûts sur l'ensemble des autres secteurs de dépenses (missions, échanges, accueils, assistances pédagogiques et techniques, opérations de développement).

Votre Commission note donc qu'à part l'opération télévision en Tunisie, aucune mesure de relance, aucun programme nouveau, ne sont prévus. La faiblesse des dotations budgétaires en 1978 a provoqué une chute des effectifs de coopérants. Leur nombre va encore diminuer en 1979. Il s'agit donc bien d'une grave régression sur tous les plans.

2° LES ACCORDS DE COOPÉRATION

Le fait que les perspectives de la coopération paraissent « bouchées » se traduit par la relative modestie des accords signés en 1978 ou prévus pour 1979.

a) Contenu de ces accords.

Traditionnellement, le texte des accords prévoit les conditions dans lesquelles notre action culturelle se développe dans le pays signataire en matière d'enseignement, de formation de cadres administratifs ou techniques, de développement de la recherche, d'octroi de bourses, de réalisation de programmes scientifiques et d'échanges de publications culturelles.

Cette politique se traduit le plus souvent par la mise à disposition dans la mesure du possible d'experts, de techniciens, d'ingénieurs et d'enseignants français.

Sur le plan pratique, une commission mixte se réunissant tous les deux ou trois ans, fixe le contenu de cette coopération et fait le bilan des actions menées. Le Ministère des Affaires étrangères a le souci d'inclure dans le texte de ces conventions les garanties (immunités et privilèges) qui assureront aux experts français, envoyés dans le pays d'accueil, le régime personnel le plus protecteur possible pendant la durée de leur mission.

b) Accords conclus ou en instance.

Quatre conventions ont été signées en 1978 : le 21 janvier, un accord scientifique et technique avec la **Chine**, de cinq ans renouvelable, accord-cadre entre en vigueur dès le mois de mai ; le 4 février, un protocole avec l'**Algérie**, de quatre ans, portant avenant à la convention du 8 avril 1966 (coopération culturelle), entré en vigueur

le 1^{er} septembre, ce protocole fixe les conditions financières de notre coopération ; le 15 mars, un échange de lettres portant révision des annexes I et II de la convention franco-tunisienne du 3 mars 1973, de cinq ans, entré en vigueur le 1^{er} octobre ; le 18 juillet, un accord de coopération scientifique et technique avec l'Inde ; ce dernier accord-cadre n'est pas encore en vigueur.

Par ailleurs, sept conventions sont en négociation et devraient être signées en 1979. Quatre, avec le Nigéria, les Philippines, la Gambie, le Népal, porteront sur la coopération culturelle, scientifique et technique ; deux, avec la Guinée et l'Oman, concerneront la coopération culturelle, un enfin précisera notre coopération scientifique avec l'Indonésie.

B. — La coopération scientifique.

Sans plus de commentaire sur la coopération culturelle, dont les grandes lignes ont été indiquées, nous étudierons plus spécialement la coopération scientifique, dont la situation nous apparaît la plus préoccupante.

1° EVOLUTION DES CRÉDITS

a) *Une dégradation continue.*

En 1978, les moyens financiers destinés aux relations scientifiques étaient restés à peu près égaux à ceux de l'année précédente, en valeur absolue, puisqu'ils n'augmentaient que de 360 000 F. Dans le projet de loi de finances pour 1979, ce budget ne s'accroît que de 7,5 %. C'est dire que, une fois encore, il faut enregistrer une nette diminution en valeur réelle.

Votre Commission des Affaires culturelles attire une nouvelle fois l'attention du Gouvernement sur les conséquences de cette dégradation ininterrompue des moyens dont dispose la DGRCSST dans le domaine des relations scientifiques internationales. A une époque où la science et la technique conditionnent le développement économique des nations, les conditions de vie de ses habitants, et même le poids politique des pays, il lui apparaît très grave que la France doive réduire sa participation sur le plan mondial.

b) *Des mutations.*

La note d'information fournie à votre commission par le Ministère des Affaires étrangères ne cache pas que la modicité des moyens dont il dispose l'a conduit à « un effort de réflexion

sur l'emploi des fonds et sur les finalités du service des affaires scientifiques ». Celles-ci ont été modifiées depuis 1977, et plusieurs mutations internes ont été décidées.

C'est ainsi que les affaires atomiques ne sont plus désormais de la compétence de la DGRCSST, mais relèvent de la Direction politique, tandis qu'une part des affaires touchant à l'environnement a été transférée à la Direction économique. On peut, évidemment, s'interroger sur le sens de ces mutations.

En ce qui concerne l'action à l'étranger, l'effort a porté sur le renforcement des effectifs des conseillers et attachés scientifiques et sur l'amélioration de leurs méthodes de travail. Deux nouveaux postes ont été créés, l'un à Tokyo, déjà pourvu, l'autre à Téhéran, où un attaché scientifique est en cours de nomination. Mais votre commission constate avec regret qu'il subsiste un grand nombre de lacunes, notamment en Europe, où des pays importants sont insuffisamment couverts, voire complètement démunis.

2° LES ÉCHANGES GÉNÉRAUX

Les échanges scientifiques généraux constituent le « domaine éminent » de la DGRCSST qui s'attache à donner à nos chercheurs, à nos laboratoires l'indispensable ouverture sur l'extérieur, en facilitant et en développant leurs contacts internationaux.

Des relations suivies existent avec les pays les plus divers de tous les continents : Etats-Unis, URSS, Japon, Inde, Europe occidentale, pays du camp socialiste, Algérie, Tunisie, Mexique, Brésil, etc. La liste en est longue et les procédures diverses suivant les pays.

En règle générale, ces procédures sont assez simples, rapides et d'un coût modéré par rapport à leurs résultats. Elles ont de plus l'avantage de supprimer ou de réduire très fortement les sorties de devises. Le principe retenu met à la charge des pays d'envoi les frais de déplacement d'une capitale à l'autre et à celle du pays d'accueil les frais de séjour et de déplacements intérieurs.

Quelques chiffres permettent de préciser l'ampleur de ces échanges scientifiques dont le coût se situe pour 1978 aux environs de 15 millions de francs.

a) Les chercheurs.

3 300 chercheurs français se sont rendus à l'étranger dont 1 600 dans des laboratoires et 1 700 dans des congrès ou des colloques internationaux tandis que 1 500 scientifiques étrangers étaient accueillis en France.

Les limites budgétaires de la DGRCSST l'ont contraint cependant à refuser de nombreuses demandes dans les deux sens et ont rendu nécessaire une politique particulièrement sévère et sélective dans le choix des missions de recherche.

Cette politique de rigueur a dû être poursuivie en 1978, pour les mêmes raisons et a entraîné une sensible réduction de l'effort consenti par le Ministère des Affaires étrangères pour la participation des chercheurs français à des congrès internationaux, bien que la demande n'ait cessé de croître et qu'elle soit souvent de grande qualité.

La politique d'accueil dans nos laboratoires, pour des séjours de longue durée de chercheurs étrangers (stages scientifiques de haut niveau) s'est poursuivie et développée. 202 chercheurs étrangers provenant principalement des Etats-Unis, de Grande-Bretagne, de la RFA, du Japon, de l'Espagne, de l'Inde, ont été accueillis à ce titre en 1977. Ce nombre sera, sans doute, légèrement dépassé en 1978.

b) *Etendue de notre coopération scientifique.*

L'aire géographique de notre coopération scientifique a été étendue : quatre accords bilatéraux récemment signés (RDA : août 1977, Chine : janvier 1978, Inde : juin 1978 et enfin Brésil : octobre 1978) matérialisent cette extension.

En même temps, la DGRCSST s'est efforcée d'exporter le « modèle français » de la recherche. Les principes, les méthodes et l'organisation de la recherche en France ont retenu l'intérêt de quelques pays, dont l'Espagne et la Grèce, qui ont demandé notre aide pour organiser ou réorganiser leur propre système.

Cette requête a été accueillie d'autant plus favorablement qu'elle se situe dans la perspective de « l'exportation du matériel français de recherche ». Des colloques franco-helléniques et franco-espagnols ont été organisés à ce sujet à Athènes (avril 1978) et Madrid (mai 1978).

Enfin, l'action de coopération scientifique, conçue à l'origine comme une série d'échanges entre pays technologiquement avancés, a été réorientée, en direction des pays « avancés » du Tiers Monde, à la demande du Gouvernement qui a institué, en juillet 1977, le Comité consultatif de coordination des recherches menées en coopération avec les pays en voie de développement. C'est ainsi, par exemple, que des projets de coopération sont en cours avec la Chine (agriculture), avec l'Inde (énergie solaire) le Mexique et l'Algérie.

Toutefois, la politique de coopération avec les grands pays industriels se poursuit. Voici, à titre d'exemples, quelques thèmes prioritaires retenus en 1978 : avec l'URSS, collaboration franco-soviétique autour du télescope géant (6 mètres de diamètre) de Zelentchouk, dans le Caucase ; avec les Etats-Unis, recherches menées en commun dans les domaines de cancérologie, de l'agronomie et de l'océanologie.

Il convient, à cet égard de rappeler que le ministère des Affaires étrangères n'est pas seul à mener cette politique de coopération, ni à financer des missions de chercheurs et des participations à des congrès scientifiques.

Le ministère des Universités, le Centre national de la recherche scientifique, le Commissariat à l'Energie atomique, l'Institut national de la Santé et de la Recherche médicale, l'Institut national de la Recherche agronomique, pour ne citer que quelques-uns de ces services ou organismes disposent de moyens propres, pour des actions similaires.

Votre Commission des Affaires culturelles a déjà signalé les inconvénients et les dangers de cette dispersion. Pour éviter les doubles emplois comme les lacunes, dans les échanges et la recherche, la création d'un fichier informatisé répond à une nécessité.

C. — Coopération avec les Etats-Unis.

Il n'est pas possible d'analyser chaque année notre coopération avec tous les pays. Nous centrerons aujourd'hui nos réflexions sur les Etats-Unis, puisque votre commission s'est demandée, dans un chapitre précédent, si les crédits accordés dans des buts de francophonie en Louisiane n'étaient pas trop importants par rapport à ceux qui sont octroyés pour l'ensemble de nos actions dans ce pays.

En réalité, nous allons constater que, tant dans le domaine culturel que scientifique, notre coopération avec les Etats-Unis est bien loin d'être négligeable.

1° LES RELATIONS CULTURELLES

Le fait qu'il existe aux Etats-Unis peu d'interlocuteurs culturels officiels, mais une multitude d'interlocuteurs privés, de taille et d'importance inégales, implique une diversité et une constante adaptation des moyens d'intervention du ministère.

La DGRCSST, par l'intermédiaire des services culturels de l'Ambassade de France, s'efforce de toucher le grand public par l'audiovisuel (radio et télévision), le cinéma, les échanges artistiques.

D'autre part, nous soutenons par des moyens d'intervention spécialisés les groupes qui s'intéressent à la langue et à la culture françaises (professeurs, étudiants, membres des alliances françaises). **Notre action culturelle aux Etats-Unis (hors zones francophones) dispose de 23,5 millions de francs. 9,4 millions de francs sont affectés aux services culturels, 13,1 millions de francs à la diffusion et aux échanges culturels (aide pédagogique, bourses, missions, moyens de diffusion culturelle) et 1 million de francs aux échanges artistiques.**

a) *Soutien à l'enseignement du français.*

Bien que l'enseignement du français aux Etats-Unis se trouve en difficulté tout comme les années précédentes, quelques indices permettent d'espérer un changement.

Au niveau universitaire, dans quelques grandes universités d'Etat et dans la plupart des grandes universités privées, le déclin a cessé et le nombre des élèves étudiant le français est ici et là en léger accroissement. Par ailleurs, de nombreux départements de français dans les universités, s'ouvrent davantage à des enseignements pluridisciplinaires et à l'étude de la civilisation française. A cet égard, l'Université de New York, avec l'aide du *National Endowment for the Humanities* et le concours important de la DGRST, vient de montrer la voie, en décidant la création d'un Institut d'études françaises pluridisciplinaires qui mènera des étudiants avancés et des professeurs du secondaire à un doctorat de civilisation française.

Par ailleurs, notre action a continué à porter, comme les années précédentes, sur l'organisation de stages pédagogiques d'été destinés à la formation de professeurs de français. Ceux-ci se sont déroulés en 1978 à l'Université de Santa Barbara (Californie), à l'Université du Nouveau-Mexique, à Taos, à l'école d'été de Middlebury (Vermont), à l'Université de New York et au « centre gradué » de la *City University* de New York.

En France, trois stages ont eu lieu à Annecy pour trente-cinq professeurs (à l'institut savoisien d'études françaises), à Avignon pour vingt-cinq professeurs de l'American Association of Teachers of French (l'AATF), à Dijon pour dix professeurs de Nouvelle-Angleterre.

b) *Echanges universitaires.*

Des missions nombreuses ont été organisées en 1978. Dans le domaine des sciences humaines et sociales, des lettres et des arts, le Ministère des Affaires étrangères a pris en charge la représentation de la France aux principaux congrès internationaux qui ont

lieu aux Etats-Unis. Il a envoyé dans les grandes villes du pays, des spécialistes français, chargés de courtes missions d'information, et il a invité en France des personnalités américaines particulièrement représentatives.

Le programme d'échanges entre des professeurs d'université, spécialistes des sciences humaines et sociales, qui a débuté en 1974, s'est soldé en 1977 par le bilan suivant : quatre-vingt-dix-huit missions de personnalités françaises, seize invitations de personnalités américaines.

c) Bourses.

La DGRCSST a financé, en 1978, 230 bourses accordées à des étudiants ou à de jeunes chercheurs français désirant compléter leur formation dans les universités ou les laboratoires américains. Sur l'ensemble, 190 étaient des bourses d'études et 40 bourses sur de recherche.

— Les bourses d'études comprennent une allocation pour frais de séjour, allant de 300 dollars mensuels à 550 dollars, si le candidat est titulaire d'un doctorat d'Etat, et la prise en charge des frais de scolarité, dont le montant varie selon les universités entre 2 500 et 5 300 dollars par an.

L'offre s'adresse aux ingénieurs diplômés des grandes écoles scientifiques et aux étudiants qui ont achevé leur formation dans les établissements supérieurs français de sciences exactes, droit, économie ou sciences sociales et qui souhaitent s'inscrire pour une année universitaire dans un établissement supérieur américain renommé. D'autres domaines comme la planification urbaine, l'architecture et le cinéma ont été couverts en fonction des nécessités de notre économie.

— Les bourses de recherche comprennent une allocation pour frais de séjour de 550 dollars par mois, à laquelle s'ajoutent, le cas échéant, des avantages familiaux, et la prise en charge des frais de voyage aller et retour de Paris au lieu d'affectation. Les bénéficiaires sont, en priorité, de jeunes chercheurs titulaires d'un doctorat de troisième cycle ou d'Etat, qui souhaitent passer entre six et douze mois dans un laboratoire universitaire ou dans un centre hospitalier américain connu pour l'importance de ses travaux.

Deux conditions préalables doivent être réunies : l'existence d'un accord écrit entre le laboratoire d'envoi et le laboratoire d'accueil, et des assurances sur l'utilisation des compétences du jeune chercheur à son retour.

L'ensemble des bourses d'études et des bourses de recherche a coûté 7 820 000 francs pendant l'année universitaire 1977-1978.

A côté de ce programme propre à la DGRCSST, il existe un programme plus restreint géré par la *Commission franco-américaine d'échanges culturels et universitaires* dont le Département d'Etat américain et le Ministère français des Affaires étrangères assurent le financement à parts égales. La contribution française s'est élevée à 1 500 000 F en 1978.

La commission a offert pour la dernière année universitaire, 40 bourses d'études et de recherche dans les mêmes conditions que la DGRCSST, 13 bourses d'été en vue de stages linguistiques et 17 bourses de voyage pour des professeurs français. Les bourses d'études et de recherche ont été réservées aux étudiants en lettres, sciences humaines, droit et beaux-arts.

La commission, en outre, joue le rôle de centre de documentation et d'information sur les études aux Etats-Unis. Elle sert d'antenne pour les bourses offertes par les fondations privées américaines (31 en 1978) palliant ainsi les difficultés qui tiennent à l'autonomie complète des universités américaines et à l'absence d'un organisme officiel d'information.

2° LES RELATIONS SCIENTIFIQUES

Le courant d'échanges scientifiques entre la France et les Etats-Unis demeure intense puisque, outre les contacts personnels qui échappent à toute statistique, le nombre de missions individuelles reçues par des organismes officiels français dépasse le millier.

Les mêmes organismes ont poursuivi avec leurs homologues américains leurs actions de coopération en tenant compte des orientations définies lors de la dernière réunion du groupe de coordination qui, en mai 1977, avait souligné comme domaines prioritaires, la toxicologie, les nouvelles formes d'énergie et l'agronomie.

a) Médecine.

La coopération en cancérologie est assurée par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) et le *National Cancer Institute*, qui mènent une recherche commune dans le cadre des 30 contrats retenus au titre des trois programmes : virus et cancer, hormones et cancer, essais thérapeutiques. Une réunion de synthèse sur les résultats de cette coopération entamée en 1975, est prévue pour le premier trimestre 1979.

Le CNRS, de son côté, par un échange de lettres de janvier 1978, a lancé avec les *National Institutes of Health* une coopération qui portera essentiellement sur la toxicologie, la microbiologie, la derma-

tologie et la pneumologie. Par ailleurs, en février 1978, le Département « Science de la Vie » du CNRS a manifesté son intention de collaborer avec le *Harvard Medical School* en toxicologie et biochimie.

b) *Océanologie.*

La coopération, très satisfaisante dans ce domaine, comporte trois nouvelles actions : l'accord signé le 22 juin 1978 pour la mise en place d'une recherche conjointe sur les conséquences écologiques du naufrage de l'*Amoco Cadiz* ; l'étude de la dorsale sub-océanique du Pacifique Est (« CYAMEX », poursuite de l'opération Famous entreprise en 1973-1974 dans l'Atlantique) ; le programme Ipod (exploration des gisements sub-océaniques de modules polymétalliques et des possibilités d'exploitation de l'énergie thermique des mers).

c) *Informatique.*

L'Institut de recherche d'informatique et d'automatisme (IRIA) et le *National Bureau of Standards* par un échange de lettres (août 1978) ont manifesté leur désir d'instaurer une coopération plus suivie dont les modalités et thèmes devront être précisés.

d) *Espace.*

Le Centre national d'études spatiales coopère depuis plusieurs années avec la NASA (*National Aeronautics and Space Administration*).

En dehors de plusieurs projets ponctuels, trois thèmes méritent d'être retenus : le programme Argos (collecte de données) avec utilisation et embarquement d'équipement français ; la participation de la France depuis 1978 au programme américano-canadien « Research and Rescue » ; la constitution d'un groupe de travail franco-américain pour l'étude de la compatibilité des programmes Spot (satellite français) et Landsat (satellite américain).

e) *Recherche fondamentale.*

Le CNRS et la *National Science Foundation* (NFS) ont réactualisé le 30 mars 1978 leur convention d'échange, l'accent étant mis sur une collaboration plus concertée.

Au titre des points forts, on peut citer l'utilisation du laser en chimie, le charbon, la récupération assistée du pétrole et les manipulations génétiques.

Lors de la prochaine réunion du groupe de coordination prévue en janvier 1979 à Washington, le Service des Affaires scientifiques et le Secrétariat d'Etat à la recherche devront s'attacher à favoriser les relations industrielles et à mieux équilibrer la coopération agronomique.

D. — Les actions radiophoniques et télévisuelles vers l'étranger.

Cette importante question mériterait de faire l'objet d'un chapitre à part. Depuis plusieurs années déjà, *notre Commission des Affaires culturelles déplore la très notoire insuffisance des émissions radiophoniques françaises vers l'étranger.*

Nous nous bornerons à indiquer ici les crédits inscrits à ce titre dans le projet de loi de finances pour 1979 et à faire quelques remarques générales au sujet de ce problème crucial auquel le Gouvernement, qui n'a que trop retardé ses décisions, se doit d'apporter une solution dans les délais les plus rapprochés.

1° LES CRÉDITS

a) *Radio-France internationale.*

En application de la convention signée en 1978 par le Ministère des Affaires étrangères et la Société nationale Radio-France, la contribution versée par le Ministère a été de **11,7 millions de francs** pour la réalisation des programmes, dont le coût total est de **23,2 millions de francs** ; la différence a été financée par un prélèvement de **10,6 millions de francs** sur la redevance et une participation de Radio-France internationale de **0,8 million de francs**.

Le projet de loi de finances pour 1979 majore de **6%** (+ 1 116 330 F) les moyens financiers que le Ministère des Affaires étrangères consacre aux émissions radiophoniques. Cette augmentation est néanmoins insuffisante et ne permet de couvrir les prestations de Radio-France que jusqu'à concurrence de **48,16%**. Le recours à l'appoint fourni par un prélèvement sur la redevance s'impose donc comme en 1978 et devra atteindre en 1979 le chiffre de **13 808 830 F** pour le seul maintien de l'action radiophonique au niveau de 1978.

b) *La Somera.*

Tandis que Radio-France internationale se charge des émissions en ondes courtes vers le monde entier, la Somera, société gérante de Radio Monte-Carlo, a reçu mission d'assurer, grâce à son relais de Chypre, les émissions en ondes moyennes vers le Proche-Orient.

En 1978, le Ministère des Affaires étrangères a versé à cette société une subvention de 6 500 000 F sur un budget de 14,585 millions de francs. Cette somme est reconduite dans le projet de loi de finances pour 1979.

2° ETAT ACTUEL DES ÉMISSIONS

Les émissions radiophoniques françaises vers l'étranger couvrent actuellement les zones géographiques suivantes :

a) *Sur ondes courtes*, la chaîne Sud de Radio-France internationale couvre l'Afrique à raison de dix-sept heures trente continues par jour (huit heures trente de relais des chaînes nationales et neuf heures d'émissions spécifiques dont une heure en anglais). Les auditeurs français et africains se déclarent assez satisfaits de ces émissions, bien qu'ils en critiquent parfois le contenu.

La chaîne Ouest touche l'Amérique du Nord et l'Amérique centrale pendant cinq heures par jour. Mais il s'agit simplement d'un relais de France-Inter, sans aucune interruption ni commentaire. Ces émissions sont très difficilement audibles et le peu de personnes qui les entendent les jugent très médiocres, regrettant notamment que les « flashes » d'information soient si brefs.

La chaîne Est couvre l'Europe centrale et l'Europe orientale avec un programme continu de quinze heures composé de relais en direct de France-Inter, en différé d'émissions de France-Culture et une heure spécifique. Il semble que peu de gens l'écoutent.

Enfin, une heure par jour est diffusée en portugais, ce qui permet aux travailleurs émigrés de ce pays de donner de leurs nouvelles à leur famille.

b) *Sur ondes moyennes*, Radio-France diffuse une heure par jour en espagnol vers l'Espagne et une heure en allemand vers l'Allemagne.

Les émissions de la Somera sont d'une toute autre ampleur et d'une meilleure qualité : elles couvrent la majorité des pays du Proche-Orient et le programme est toujours de seize heures par jour (treize bulletins d'information, dont dix en arabe et trois en français).

On peut s'étonner de certains des choix qui ont été faits, notamment de la priorité accordée aux émissions vers l'Est. Mais, surtout, on constate que d'immenses régions du monde, en particulier l'Amérique latine et l'Asie, ne sont pas couvertes par ces émissions et n'entendent pas la voix de la France.

3° RÉFLEXIONS SUR CETTE SITUATION

L'importance des moyens audio-visuels pour la diffusion de notre langue et de notre culture n'a jamais été niée par le Gouvernement, mais aucune action concrète à l'échelle mondiale n'a jamais été entreprise pour améliorer et étendre la réception des ondes françaises à l'étranger. Le bilan de la situation actuelle montre à quel point de graves lacunes subsistent.

Cette situation est indigne de la vocation de la France et elle est d'autant plus critiquable qu'elle se compare très désavantageusement à celle de nombreux autres pays dont l'effort international est bien moindre. Il n'est pas certain, d'ailleurs, que des crédits très élevés doivent lui être consacrés ; les équipements existants ne sont même pas utilisés comme il conviendrait, ni à plein temps ni en pleine puissance : les seuls émetteurs d'Allouis et d'Issoudun pourraient permettre d'augmenter considérablement le volume horaire des émissions vers l'étranger.

En fait, il n'est que trop clair qu'il n'existe aucune volonté politique de diffusion d'émissions françaises ; ni le Ministre des Affaires étrangères ni celui de la Coopération et pas davantage celui de la Culture et de la Communication n'ont défini et appliqué une telle politique, dont les moyens n'ont jamais été dégagés.

Or, et cette remarque nous paraît capitale, la diffusion sur les ondes de la langue française des émissions françaises est fondamentale à un double point de vue. En premier lieu, c'est un moyen nécessaire d'accompagnement et de soutien de toutes les actions de « diffusion ». Les lycées français, les écoles, les Alliances, les centres culturels français sont nécessaires, mais leur action doit être soutenue par la diffusion d'émissions en français, d'émissions françaises. Il ne s'agit pas seulement d'information, il s'agit de programmes français, de chansons françaises, de pièces jouées en français, de reportages et de bien d'autres émissions, où il est parlé en notre langue de la France, de sa manière de vivre, de ses problèmes, de ses arts, de sa culture, de ses sciences.

La seconde raison de renforcer considérablement notre action en ce domaine est relative à la coopération. Les émissions françaises, en langue française, sont un lien indispensable entre la vie en France et nos compatriotes qui vivent et travaillent dans des pays étrangers. Nous vivons à une époque où toute coupure non désirée entre le milieu national originaire et celui où l'on vit occasionnellement ou habituellement est ressentie douloureusement. En ce sens et au même titre que nos établissements d'enseignement

et nos centres et nos Alliances, des programmes français de valeur diffusés en français sont une condition *sine qua non* du développement d'une coopération de qualité.

C'est une erreur fondamentale que de se priver du moyen le plus puissant que la technique moderne ait mis à notre disposition pour resserrer les liens d'une nation et favoriser son rayonnement. Sur ce point, votre commission, qui a déjà débattu de ce problème depuis de nombreuses années, est obligée de mettre en garde sévèrement le Gouvernement. En matière de radiodiffusion, nous constatons et déplorons une carence politique grave dont nous serions obligés de tenir compte lors de l'examen du prochain budget.

**AUDITION DE M. OLIVIER STIRN,
Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères.**

Le mardi 14 novembre, la Commission des Affaires culturelles du Sénat, réunie sous la présidence de M. Léon Eeckhoutte, a entendu M. Olivier Stirn, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, sur les crédits de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques pour 1979.

M. Stirn a souligné la croissance du budget de la DGRCSST : 14,14 %. **Le budget de 1979 marque la fin de la dégradation des crédits dont a souffert ces dernières années la Direction générale.** L'augmentation profite essentiellement aux services culturels (+ 23 %), à la diffusion culturelle (+ 16 %) et aux échanges artistiques (+ 16 %). En revanche, les crédits attribués aux échanges scientifiques sont insuffisants et M. Stirn a indiqué son intention de revoir ce chapitre en collaboration avec M. Pierre Aigrain, Secrétaire d'Etat à la Recherche.

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères a indiqué que **l'augmentation des crédits permettra la réalisation de plusieurs actions précises** : création de 28 emplois nouveaux d'enseignants chargés de la scolarisation des enfants français à l'étranger, affectation de 10 millions de francs à la création d'une deuxième chaîne de télévision exclusivement francophone en Tunisie, amélioration du taux des bourses destinées aux étudiants étrangers en France, redressement de la situation financière des établissements culturels et développement de téléthèques dans les services culturels.

L'effort de **redéploiement de notre action culturelle** est poursuivi, avec une réduction de nos moyens en Afrique du Nord, une augmentation en Amérique latine (Mexique, Brésil) et dans d'autres pays, notamment l'Indonésie, l'Iran, le Nigeria, etc.

Déjà peuvent s'amorcer des actions nouvelles. La poursuite, dans les années qui viennent, du redressement des dotations du Ministère des Affaires étrangères devrait à l'avenir bénéficier plus nettement encore à nos relations culturelles avec l'étranger.

A M. de Bagnaux, qui désirait obtenir de précisions sur le redéploiement des actions de la Direction générale, M. Stirn a indiqué que la part du Maghreb dans notre coopération est passée de 41,6 % en 1973 à 38,8 % en 1978 ; dans le même temps, la part de

l'Amérique latine est passée de 9,2 % à 12,4 %. On peut constater également un certain progrès en Asie-Océanie, en Amérique du Nord et en Afrique non francophone. Cet effort sera poursuivi dans les années à venir.

Puis M. Stirn a répondu aux différentes questions de M. Habert, rapporteur pour avis. Il a reconnu que l'enseignement du français diminuait dans l'enseignement secondaire à l'étranger ; cependant son usage progresse dans les milieux scientifiques internationaux ; il faut donc encourager cette évolution favorable par une croissance des crédits affectés aux relations scientifiques.

Quant aux crédits affectés à la coopération avec le continent nord-américain, M. Stirn a estimé justifié que la plus grande partie en soit destinée aux régions francophones, comme le Québec et la Louisiane. Puis le Secrétaire d'Etat a évoqué la *suppression décidée par l'Assemblée Nationale de quatre des huit postes dont le transfert des services extérieurs vers l'administration centrale est prévu par le projet de budget pour 1979* ; cette suppression n'est guère justifiée, car la Direction générale souffre d'un manque plus que d'un excès de personnels.

Interrogé par M. Habert sur les missions confiées par le Ministre des Affaires étrangères à MM. Jean Basdevant et Christian Chavanon, le Secrétaire d'Etat a indiqué que la mission confiée à M. Basdevant porte sur les conditions de scolarisation des enfants français à l'étranger, celle confiée à M. Chavanon, sur les relations avec l'étranger au niveau de l'enseignement supérieur.

Les frais de voyage des enseignants récemment nommés dans les écoles françaises à l'étranger ne doivent pas être imputés sur le budget de ces établissements, contrairement à ce que craignait M. Habert. Par contre, M. Stirn a reconnu que les prévisions de la loi de finances pour 1979 ne permettaient pas de régler le problème des frais de déplacement du personnel enseignant et coopérant, et donc qu'il faudrait certainement obtenir un supplément de crédits à ce sujet.

Enfin, le Secrétaire d'Etat a reconnu, avec M. Habert, la valeur irremplaçable de la radiodiffusion et de la télévision pour notre rayonnement culturel. Le Président de la République vient d'ailleurs de confier à M. Stirn la responsabilité d'une étude sur les moyens d'améliorer la diffusion et la réception des ondes françaises dans le monde.

CONCLUSIONS

Le projet de loi de finances pour 1979 présente d'**incontestables améliorations** en ce qui concerne le budget de la Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques. Comme la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée Nationale — et pour reprendre les termes mêmes de son rapport — votre Commission des Affaires culturelles « a constaté que les crédits de 1979 semblaient marquer l'arrêt de la dégradation des moyens de la DGRCSST, qui s'était poursuivie depuis trois ans ».

Cette observation est tout à fait justifiée pour ce qui concerne les crédits de la « **Diffusion** », c'est-à-dire ceux des services culturels, qui augmentent de 23,5 %, de l'enseignement français à l'étranger (+ 15,6 %), des échanges artistiques (+ 16,9 %). Parmi les mesures nouvelles obtenues, les plus positives sont la création de 28 postes d'enseignants dans les écoles françaises de l'étranger, et l'augmentation sensible des bourses aux étudiants étrangers en France (+ 36 %).

Au total, les crédits du titre III (moyens des services) progressent de 18,3 %. Les dépenses prévues pour la seule Diffusion dépassent pour la première fois le milliard de francs (1 053 millions), soit un accroissement de 16,3 %.

La situation est moins favorable en ce qui concerne les relations scientifiques (l'augmentation, nettement insuffisante, de 7,5 %, va entraîner une nouvelle régression) et la **coopération**. Les dépenses prévues pour celles-ci, qui passent de 817 à 913 millions de francs, correspondent à une croissance de 11,7 %, bien supérieure à celle de 1978 (+ 7,9 %) et surtout de 1977 (+ 5,7 %); elle pourra permettre de donner un coup de frein à la détérioration qui s'est manifestée au cours des deux dernières années, mais elle n'est pas encore assez accentuée pour amorcer le redressement souhaité.

Dans l'ensemble, le budget de la DGRCSST, dont les crédits passent de 1 722 millions à 1 966 millions de francs, reflète une *progression de 14,2 %*. Mais celle-ci est inégalement répartie entre les deux grandes directions : tandis que la Diffusion s'accroît de 16,3 %, la Coopération n'augmente que de 11,7 %. A l'intérieur de la DGRCSST, **seule la Diffusion bénéficie de la priorité** accordée au budget général du Ministère des Affaires étrangères (+ 15,7 %), et même au-delà : c'est là un résultat concret, surtout si l'on songe que l'an passé, la DGRCSST n'avait nullement participé à cette prio-

rite. Mais la Coopération, bien que mieux traitée qu'en 1978, est encore sacrifiée — ce qui ne va pas sans de graves conséquences soulignées par votre commission dans le cours de ce rapport. Il faudra, l'an prochain, que ce soit **tout le budget de la DGRCSST** qui profite de la priorité.

Un point noir est à signaler particulièrement : *en 1978, les crédits inscrits au chapitre 34-11 du budget des Affaires étrangères n'ont pas permis de couvrir l'ensemble des dépenses afférentes aux mouvements des personnels enseignants (congrés, nominations, mutations) et, comme nous l'avons dit, cette situation a provoqué de sérieux incidents. Or, il apparaît certain que l'ajustement de 2.450 000 francs (mesure 03-13-03) prévu au prochain budget au titre des articles 20 et 30 du chapitre 34-11 ne sera pas suffisant pour faire face aux mêmes besoins en 1979. Interrogé à ce sujet par votre rapporteur, la DGRCSST a répondu que « les enseignements dégagés cette année n'ont malheureusement pas pu être pris en considération lors de la préparation du budget de 1979, ce budget ayant été arrêté avant que ne soit disponible la totalité des éléments de la comptabilisation prévisionnelle mise en place en début d'année ». C'est là une **très grave lacune**. Selon les indications qui nous sont fournies, il manquerait à ce titre environ huit millions de francs ! *Que compte faire le Ministère des Affaires étrangères ? Il est indispensable qu'une réponse soit donnée à cette question au cours de la prochaine discussion budgétaire.**

Enfin, votre commission rappelle que le problème des émissions radiophoniques françaises vers l'étranger reste posé : M. le Secrétaire d'Etat nous a dit que le Président de la République l'avait personnellement chargé d'une enquête à ce sujet. Nous lui demanderons donc, dès le début de la session parlementaire de printemps, le fruit de ses réflexions.

Le projet de loi de finances présente donc au moins une grave lacune — à laquelle il faut immédiatement remédier — et de nettes insuffisances, dans le domaine de la coopération et surtout des relations scientifiques. Mais il n'en reste pas moins que *l'amélioration du budget d'ensemble de la DGRCSST est affirmée, l'accroissement des crédits de la Diffusion s'avère substantiel, dépassant celui du budget général de l'Etat, et des mesures nouvelles positives ont été prises.*

Dans ces conditions, avec les réserves exprimées ci-dessus, votre Commission des Affaires culturelles a décidé de donner un **avis favorable** à l'adoption du projet de budget de la Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques pour 1979.